



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 5 mars 2018
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public

FÉLICITATIONS

- 10.04** Offrir les plus sincères félicitations et remerciements à tous les employés ainsi qu'à la directrice adjointe du Centre d'éducation des adultes de LaSalle pour l'aide, le support matériel et le soutien moral qu'ils ont généreusement offerts, sans hésitation, aux familles sinistrées de l'incendie qui a ravagé six logements de la rue Jean-Milot le 22 janvier 2018.

CONDOLÉANCES

- 10.05** Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Douglas Melville Gittens à la suite de son décès.
- 10.06** Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Salvatore Lipari à la suite de son décès survenu le 13 février 2018.
- 10.07** Offrir les condoléances du conseil à la famille de Violet Vezina à la suite de son décès.

ENTENTE

- 10.08** Prendre acte du pacte d'amitié signé le 8 avril 2011 et réitérer l'accord d'amitié exprimé via la résolution CA07 20 0090, du 5 février 2007. Demander au comité exécutif de la Ville de Montréal d'affirmer son appui au maintien et au développement de relations entre l'arrondissement de LaSalle et la commune Santa Lucia del Mela et d'adopter une résolution reconnaissant le pacte d'amitié signé le 8 avril 2011.

1182365002

PROCÈS-VERBAL

- 10.09** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 février 2018.

10.10 Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 février 2018
1182363006

10.11 Accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 7 février 2018.
1187151007

DÉPÔT DE DOCUMENTS

10.12 Accepter le dépôt d'une demande de changement de zonage pour l'immeuble situé aux 7642-7644, rue Centrale et transmettre à la Direction de l'aménagement urbain pour étude et rapport.
1182365004

12 – Orientation

12.01 Autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV pour la reconstruction de la piscine et du pavillon des baigneurs du parc Lefebvre. Autoriser la Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer tout engagement relatif à cette demande et confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles au projet et les coûts d'exploitation continus de ce dernier.
1186818024

12.02 Adhérer au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de la patinoire du Centre sportif Dollard-St-Laurent et accepter l'offre de service du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville centre pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal
1184670001

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle au mouvement croissant des villes à travers le monde qui invite les citoyens à respecter à l'Heure de la Terre le samedi 24 mars 2018 à 20 h 30.
1182365007

20 – Affaires contractuelles

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

20.01 Se prévaloir de l'option de prolongation de 3 mois pour le contrat de services professionnels pour la préparation, le suivi et la gestion de divers travaux octroyé en 2017 à Projection GP Conseils pour un montant total de 23 000 \$, taxes incluses
1186152003

ENTENTE

20.02 Autoriser la signature de l'entente de service à intervenir avec le Service de police de la Ville de Montréal pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine dans l'arrondissement et octroyer un montant de 88 771,20 \$ à cette fin.
1186818020

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

20.03 Autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 25 mars 2018. Autoriser la fermeture des rues touchées. Accorder une contribution financière de 3 500 \$ pour la réalisation de l'événement.

1186818017

20.04 Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir du spectacle annuel de Service des loisirs St-Nazaire inc. qui aura lieu le 6 mai 2018.

1186818018

20.05 Accorder une contribution financière maximale de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour la réalisation du Festival de théâtre et des arts 2018 et 300 \$ pour la réalisation d'éléments promotionnels.

1186818023

20.06 Accorder une contribution financière de 300 \$ aux Sociétés Irlandaises Unies de Montréal pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet suivant le 194^e défilé de la Saint-Patrick.

1186818025

20.07 Accorder des contributions financières de 2 500 \$ à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme, 600 \$ à Le club Richelieu LaSalle inc. et 1 500 \$ à La radio communautaire de LaSalle pour les soutenir dans la réalisation d'événements dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 19 au 24 mars 2018.

1186818021

20.08 Approuver la liste des organismes reconnus pour l'année 2018 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

1186818027

30 – Administration et finances

MANDAT

30.01 Adopter la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles ».

1186818016

ÉVÉNEMENT

30.02 Autoriser la tenue d'un " 5 à 7 " pour souligner le lancement de la biographie Cavelier de La Salle, l'intrépide explorateur de l'Amérique et acheter 20 copies de cet ouvrage.

1180577002

30.03 Autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi interrégional de LaSalle » du 24 mars au 8 avril 2018 et à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques.

1186818022

30.04 Autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2018 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

1186818019

AUTORISATION DE DÉPENSES

- 30.05** Autoriser Mme Nathalie Hadida de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs à participer aux 50^e assises annuelles de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) à Québec du 23 au 25 mai.

1182365006

REDDITION DE COMPTES

- 30.06** Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 24 janvier au 23 février 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2018.

1183035003

40 – Réglementation

AVIS DE MOTION ET ADOPTION

- 40.01** Donner avis de motion de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement amendant le règlement de zonage afin de simplifier le processus pour la tenue des ventes-débarras, d'étendre la période d'entreposage et de stationnement extérieur d'équipement de récréation et d'autoriser les escaliers ouverts donnant accès au sous-sol d'un bâtiment pour les classes d'usage «commerce» et «industrie»

1182363012

- 40.02** Adopter le premier projet de règlement P.2098-LAS-192 amendant le règlement de zonage afin de simplifier le processus pour la tenue des ventes-débarras, d'étendre la période d'entreposage et de stationnement extérieur d'équipement de récréation et d'autoriser les escaliers ouverts donnant accès au sous-sol d'un bâtiment pour les classes d'usage «commerce» et «industrie».

- 40.03** Adopter le règlement LAS-0007-27 amendant le règlement LAS-0007 établissant les tarifs.

1172365046

- 40.04** Adopter le règlement LAS-0115 autorisant un emprunt de 1 132 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

1180269001

- 40.05** Adopter le règlement LAS-0116 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

1180269002

- 40.06** Adopter le règlement LAS-0117 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour les travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle.

1187151006

- 40.07** Adopter le règlement 2098-LAS-191 amendant le règlement de zonage de manière à modifier certaines dispositions concernant les enseignes temporaires promotionnelles dans les zones dont l'affectation principale est "commerce" et de les autoriser également dans les zones dont l'affectation principale est "industrie", "communautaire" et "service public"

1182363002

PÉRIODE D'INTERVENTION SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

40.08 Accorder une dérogation mineure au commerce situé au 7091, boul. Newman, afin de permettre l'installation de 2 enseignes au-dessus de la marquise de chacune des 2 entrées principales
1182363010

40.09 Accorder une dérogation mineure à l'habitation bifamiliale située aux 125 et 125-A, 68e Avenue, afin de permettre le lotissement d'un terrain qui aurait un frontage de 8,56 mètres
1182363011

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

40.10 Accepter, sous condition, la demande soumise en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction de 4 habitations unifamiliales jumelées situées sur le lot numéro 4 605 587 situées sur la rue du Bois-des-Caryers
1182363008

40.11 Accepter, sous conditions, la demande soumise en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement de portes et de fenêtres d'une habitation multifamiliale de 4 logements (immeuble patrimonial cité) située au 7525, boul. LaSalle
1189920123

40.12 Accepter la demande soumise en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la subdivision d'un lot afin d'en former deux, sur le terrain d'une habitation bifamiliale située aux 49 et 51, 2e Avenue
1182363009

40.13 Accepter la demande soumise en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'installation d'une enseigne murale de type boîtier sur la façade du commerce situé au 7609, rue Centrale
1182363007

COMPENSATION MONÉTAIRE

40.14 Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 21 220 \$ pour la demande de permis de lotissement numéro 3001309669 visant le remplacement du lot numéro 1 078 303 par les lots numéros 6 098 794 et 6 098 795 (2e Avenue)
1182363016

DOMAINE PUBLIC

40.15 Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de janvier 2018
1182363005

CIRCULATION / STATIONNEMENT

40.16 Entériner l'installation des arrêts obligatoires sur la rue St-Patrick à l'intersection de la nouvelle sortie du site d'entassement de la neige.
1186152001

50 – Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines.
1186456003

60 – Information

60.01 Dépôt de documents
- rapports permis de construction – janvier 2018
- rapports permis d'occupation – janvier 2018

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1182365002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du pacte d'amitié signé le 8 avril 2011 et réitérer l'accord d'amitié exprimé via la motion CA07 20 0090, du 5 février 2007. Demander au comité exécutif de la Ville de Montréal d'affirmer son appui au maintien et au développement de relations entre l'arrondissement de LaSalle et la commune Santa Lucia del Mela et d'adopter une motion reconnaissant le pacte d'amitié signé le 8 avril 2011.

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le 5 février 2007, la résolution CA07 20 0090 officialisant la présentation d'un pacte d'amitié à la commune de Santa Lucia del Mela, dans la province de Messine, en Italie.

Attendu que Mme Manon Barbe, mairesse de l'arrondissement de LaSalle, a adressé une lettre le 15 mars 2007 au maire de la commune de Santa Lucia del Mela, M. Santo Pandolfo, dans laquelle elle exprime son souhait de bonifier les relations entre les deux villes en établissant un pacte d'amitié.

Attendu que le 8 avril 2011, le maire de la commune de Santa Lucia del Mela et la mairesse de l'arrondissement de LaSalle ont officialisé les relations établies entre leurs collectivités en signant un pacte d'amitié, à l'occasion d'une cérémonie tenue à la mairie d'arrondissement de LaSalle.

Que le conseil d'arrondissement de LaSalle prenne acte du pacte d'amitié signé le 8 avril 2011 et réitère son accord d'amitié exprimé via la motion CA07 20 0090, du 5 février 2007.

Que le conseil d'arrondissement demande au comité exécutif de la Ville de Montréal d'affirmer son appui au maintien et au développement de relations entre l'arrondissement de LaSalle et la commune Santa Lucia del Mela et adopte une motion reconnaissant le pacte d'amitié signé le 8 avril 2011.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-19 16:25

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182365002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du pacte d'amitié signé le 8 avril 2011 et réitérer l'accord d'amitié exprimé via la motion CA07 20 0090, du 5 février 2007. Demander au comité exécutif de la Ville de Montréal d'affirmer son appui au maintien et au développement de relations entre l'arrondissement de LaSalle et la commune Santa Lucia del Mela et d'adopter une motion reconnaissant le pacte d'amitié signé le 8 avril 2011.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement a adopté, le 5 février 2007, la résolution CA07 20 0090 officialisant la présentation d'un pacte d'amitié à la commune de Santa Lucia del Mela, dans la province de Messine, en Italie.

Mme Manon Barbe, mairesse de l'arrondissement de LaSalle, a adressé une lettre le 15 mars 2007 au maire de la commune de Santa Lucia del Mela, M. Santo Pandolfo, dans laquelle elle exprime son souhait de bonifier les relations entre les deux villes en établissant un pacte d'amitié.

Le 8 avril 2011, le maire de la commune de Santa Lucia del Mela et la mairesse de l'arrondissement de LaSalle ont officialisé les relations établies entre leurs collectivités en signant un pacte d'amitié, à l'occasion d'une cérémonie tenue à la mairie d'arrondissement de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA07 20 0090 - officialisation de la présentation d'un pacte d'amitié

DESCRIPTION

Prendre acte du pacte d'amitié signé le 8 avril 2011 et réitérer l'accord d'amitié exprimé via la motion CA07 20 0090, du 5 février 2007.

Demander au comité exécutif de la Ville de Montréal d'affirmer son appui au maintien et au développement de relations entre l'arrondissement de LaSalle et la commune Santa Lucia del Mela et d'adopter une motion reconnaissant le pacte d'amitié signé le 8 avril 2011.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2018-02-19



Dossier # : 1182363006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 février 2018

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 février 2018.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-19 17:00

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 février 2018

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 février 2018.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permanent & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-14

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1187151007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 7 février 2018.

Accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 7 février 2018.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-27 14:57

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187151007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 7 février 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 7 février 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-27

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1182365004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt d'une demande de changement de zonage pour l'immeuble situé aux 7642-7644, rue Centrale et transmettre à la Direction de l'aménagement urbain pour étude et rapport.

D'accepter le dépôt d'une demande de changement de zonage pour l'immeuble situé aux 7642-7644, rue Centrale et la transmettre à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour étude et rapport.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-19 16:26

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182365004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt d'une demande de changement de zonage pour l'immeuble situé aux 7642-7644, rue Centrale et transmettre à la Direction de l'aménagement urbain pour étude et rapport.

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt d'une demande de changement de zonage pour l'immeuble situé aux 7642-7644, rue Centrale. Cet immeuble est présentement semi-commercial et le propriétaire aimerait qu'il soit zoné seulement résidentiel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Transmettre cette demande de changement de zonage à la Direction de l'aménagement urbain pour étude et rapport.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2018-02-19



Dossier # : 1186818024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV pour la reconstruction de la piscine et du pavillon des baigneurs du parc Lefebvre. Autoriser la Directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement à signer tout engagement relatif à cette demande. Confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles au projet et les coûts d'exploitation continus de ce dernier.

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV pour la reconstruction de la piscine et du pavillon des baigneurs du parc Lefebvre.

D'autoriser la Directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement à signer tout engagement relatif à cette demande.

De confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles au projet et les coûts d'exploitation continus de ce dernier.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-27 16:42

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV pour la reconstruction de la piscine et du pavillon des baigneurs du parc Lefebvre. Autoriser la Directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement à signer tout engagement relatif à cette demande. Confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles au projet et les coûts d'exploitation continus de ce dernier.

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) prévoit un soutien financier sur la base des travaux admissibles. L'objectif est de soutenir financièrement les projets liés à la pérennité des installations sportives et récréatives et assurer leur conformité aux normes prescrites en vue de mieux répondre aux besoins de la population. Un appel de projets a été lancé dans le cadre de ce programme et les demandes de financement doivent être transmises au MÉES d'ici le 23 février prochain.

Dans cette optique, l'arrondissement de LaSalle a ciblé la piscine et le pavillon des baigneurs du parc Lefebvre. Ces travaux permettront de mettre aux normes l'installation aquatique tout en modernisant son concept et son aménagement dans le but de mieux desservir les citoyens. Les objectifs poursuivis visent la reconstruction de la piscine et du pavillon des baigneurs du parc Lefebvre, dont la construction date de 1964.

Le projet doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'arrondissement. Ainsi, le but du présent dossier est:

1. D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer la demande de financement;
2. D'autoriser la Directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement à signer tout engagement relatif à cette demande;
3. De confirmer l'engagement de la Ville à financer les coûts excédentaires à la subvention ainsi que les frais d'exploitation continus des installations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE18 0268 adoptée le 14 février 2018 : De donner un appui aux projets corporatifs, d'arrondissements et de tiers inscrits au présent sommaire, afin que ces derniers puissent bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV, selon l'ordre de priorité suivant : Priorité 1 : Reconstruction, piscine et pavillon des baigneurs du parc Lefebvre - arrondissement de LaSalle.

Résolution CA17 20 0325 adoptée le 5 juin 2017 : D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal (PAM), volet mise aux normes, pour la reconstruction de la piscine extérieure et du pavillon des baigneurs au parc Lefebvre.

Résolution CE14 0343 adoptée le 12 mars 2014 : D'adopter, tel que soumis, le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes.

DESCRIPTION

Le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV vise à financer la construction, l'aménagement et la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives ainsi que des sentiers et des sites en pratique d'activité de plein air.

Ce programme permet également :

- d'assurer la pérennité, la fonctionnalité et la qualité des installations existantes ainsi que leur conformité avec les normes;
- de mieux répondre aux besoins de la population québécoise en ce qui concerne la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air;
- de participer à l'enrichissement du parc d'installations sportives, récréatives et de plein air.

L'adhésion implique que l'arrondissement s'engage à :

- financer à 100 % tous les travaux additionnels qu'il jugera opportun d'effectuer en plus des travaux admissibles par le programme;
- maintenir la vocation de la piscine et du pavillon des baigneurs du parc Lefebvre pour une période minimale de dix (10) ans, c'est-à-dire que celui-ci soit exploité, utilisé et entretenu aux fins pour lesquelles il a fait l'objet d'une aide financière;
- terminer les travaux au plus tard deux ans après la date d'autorisation finale du ministère.

Le Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal a déjà prévu de réserver un montant équivalent à 50 % des coûts admissibles au programme pour la réalisation du projet de la reconstruction de la piscine et du pavillon des baigneurs du parc Lefebvre dans le cadre du programme de financement *Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes*.

De plus, il est recommandé de mandater la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à la participation à cette demande d'aide financière pour le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

JUSTIFICATION

La piscine du parc Lefebvre dessert un secteur où se retrouve la plus forte proportion de jeunes de moins de 15 ans pour l'ensemble de l'arrondissement. En 2011, cette proportion était de 17,9 %. Pour la même année, cette proportion des jeunes de moins de 15 ans

appliquée à l'ensemble de l'arrondissement était de 15,3 %. Il est reconnu que les jeunes de ces groupes d'âges sont de grands utilisateurs des installations aquatiques. A l'été 2016, les entrées enregistrées à la piscine étaient de 8 312. Par ailleurs, la piscine est fréquentée par les jeunes du programme de camp de jour du Club garçons et filles, dont le centre communautaire est situé à quelques mètres de la piscine. Le programme reçoit en moyenne, selon les autorités de l'OBNL, 120 participants chaque semaine au cours de l'été. L'état actuel de vétusté et le vieillissement du concept d'aménagement de cette piscine construite en 1964 militent pour une intervention rapide, accompagnée d'une modernisation du concept de son aménagement. Sans rénovations majeures, l'arrondissement ne pourra plus offrir des installations aquatiques adaptées aux besoins des citoyens d'aujourd'hui.

Les travaux incluront, notamment, la reconstruction du bassin en y intégrant une section destinée aux jeunes enfants, la reconstruction de la promenade, le remplacement des systèmes de filtration et de traitement de l'eau, l'aménagement d'une aire de pique-nique, l'ajout de mobilier de détente ainsi que la rénovation du pavillon des baigneurs.

Dans ce contexte, le projet de la reconstruction de la piscine et du pavillon des baigneurs du parc Lefebvre vise à :

- la reconstruction du bassin en y intégrant une section destinée aux jeunes enfants;
- la reconstruction de la promenade;
- le remplacement des systèmes de filtration et de traitement de l'eau;
- l'aménagement d'une aire de pique-nique;
- l'ajout de mobilier de détente;
- la rénovation du pavillon des baigneurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total évalué du projet dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV est de **3 285 392 \$** incluant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant.

La répartition des coûts est la suivante :

	TTX	NET DE RISTOURNES
Coût total du projet	3 285 392 \$	3 000 0000 \$
Contribution de la Ville (Service de la diversité sociale et des sports)	1 642 696 \$	1 500 0000 \$
Contribution du MÉES	1 642 696 \$	1 500 0000 \$

L'arrondissement n'est pas sollicité pour contribuer financièrement au projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de reconstruction de la piscine et du pavillon des baigneurs du parc Lefebvre est en adéquation avec les principes de développement durable. Il vise une meilleure qualité de vie des citoyens par l'accès aux équipements de loisirs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si des travaux majeurs de réfection de la piscine ne sont pas effectués à court terme, la piscine risque de devenir inutilisable et non fonctionnelle, ce qui priverait les citoyens du ce secteur d'un service essentiel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon le protocole qui sera établi.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. octroi du mandat des services professionnels : juin 2018
2. octroi du mandat de construction: avril - mai 2019
3. période de réalisation des travaux : septembre 2019 - mai 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lyne LAMBERT, LaSalle
Cristian FARAON, LaSalle
Valentina VAKLINOVA, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Valentina VAKLINOVA, 22 février 2018
Lyne LAMBERT, 22 février 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario LIMPERIS
Chef de division - gestion des infrastructures_
loisirs et équipements

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2018-02-21



Dossier # : 1184670001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adhérer au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de la patinoire du Centre sportif Dollard-St-Laurent et accepter l'offre de service du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville centre pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

D'autoriser l'adhésion au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux de la Ville centre pour la réalisation du projet de mise aux normes de la patinoire du Centre sportif Dollard-St-Laurent aux conditions prévues au Programme. Sous réserve des disponibilités budgétaires au PTI, l'arrondissement de LaSalle s'engage à :

- Financer 20 % du coût des travaux admissibles au Programme (incluant les services professionnels);
- Financer 100% du coût des travaux admissibles en surcoût au budget cible du Programme;
- Financer 100 % de tous les travaux additionnels que l'arrondissement jugera opportun d'effectuer en plus des travaux admissibles au Programme;
- Maintenir à la patinoire du Centre sportif Dollard-St-Laurent son offre de service aux Montréalais en sports de glace sur une période minimale de quinze ans;
- Collaborer avec les autres arrondissements pour accueillir la clientèle des arénas fermés temporairement et prioriser, en période de pointe, les activités pour les jeunes ou, dans certains cas, pour les clientèles
- particulières telles les personnes handicapées, et ce, pour toute la durée du Programme;
- Reconnaître le sport régional comme faisant partie de son offre de service en sports de glace;

D'accepter l'offre de service approuvé par le conseil municipal du 23 août 2011 (CM11 0655), conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, pour la gestion du projet de mise aux normes de la patinoire du Centre sportif Dollard-St-Laurent par le Service de la gestion et de la planification immobilière dans le cadre du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-27 16:42

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement et Directeur des travaux publics
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1184670001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adhérer au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de la patinoire du Centre sportif Dollard-St-Laurent et accepter l'offre de service du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville centre pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède un réseau de 40 patinoires intérieures, réparties dans 34 arénas ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22) d'ici 2020.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de service en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux (le Programme), qui s'adresse essentiellement aux arrondissements. Le 25 janvier 2012, le comité exécutif a approuvé des modifications au Programme, notamment la description des travaux admissibles et l'augmentation du budget.

Le Programme prévoit un soutien financier sur la base du coût des travaux admissibles, soit :

- Le remplacement ou la mise aux normes du système de réfrigération;
- Des travaux de mise aux normes requis pour respecter la réglementation, pour assurer la sécurité des usagers et des employés et pour éviter la fermeture de l'aréna (impliquant l'arrêt des opérations) à court et moyen terme;
- La mise en place de mesures d'économie d'énergie ainsi que des travaux requis pour la certification LEED argent;
- La réalisation de travaux de base pour l'accessibilité universelle.

Pour la mise en œuvre du Programme, le Service de la diversité sociale et des sports de la Ville centre, qui en est responsable, s'est assuré de la collaboration du Service de la gestion et de la planification immobilière à titre de gestionnaire pour la réalisation des projets et pour son expertise technique. L'arrondissement participe au financement et au développement du projet à titre de gestionnaire et responsable de l'aréna.

Par ailleurs, le conseil municipal a approuvé, le 23 août 2011, l'offre de service entre la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) devenue le SGPI et les arrondissements relativement à la gestion globale des projets de mise aux normes des arénas dans le cadre de la réalisation du Programme, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0095 — Le 25 janvier 2012, le comité exécutif a approuvé les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux, notamment la description des travaux admissibles.

CM11 0655 — Le 23 août 2011, le conseil municipal a approuvé l'offre de service entre la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) et les arrondissements concernés relativement à la gestion globale de projets de mise à niveau de leur aréna afin de respecter l'échéancier au Programme prévu à cet effet, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CE10 1137 — Le 7 juillet 2010, le comité exécutif adoptait le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centre aux arrondissements.

DESCRIPTION

Afin de bénéficier du Programme, l'arrondissement de LaSalle doit adopter une résolution qui confirme son adhésion à celui-ci ainsi que son accord sur l'article 85 de la Charte de Montréal. L'adhésion implique que l'arrondissement s'engage à :

- Financer 20 % du coût des travaux admissibles (incluant les services professionnels) jusqu'à concurrence du budget cible au Programme;
- Financer 100% du coût des travaux admissibles en surcoût au budget cible du Programme;
- Financer 100 % de tous les travaux additionnels que l'arrondissement jugera opportun d'effectuer en plus des travaux admissibles au Programme;
- Maintenir son offre de service aux Montréalais en sports de glace sur une période minimale de quinze ans;
- Collaborer avec les autres arrondissements pour accueillir temporairement la clientèle des arénas fermés et prioriser, en période de pointe, les activités pour les jeunes ou, dans certains cas, pour les clientèles particulières telles les personnes handicapées, et ce, pour toute la durée du Programme;
- Reconnaître le sport régional comme faisant partie de son offre de service en sports de glace;
- Mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville centre pour la gestion du projet, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

La mise en œuvre du Programme implique la réalisation de travaux de mise aux normes dans tous les arénas municipaux échelonnés sur une période de dix ans à compter de 2010. Afin de minimiser l'impact sur l'offre de service, il est prévu que les travaux se réaliseront majoritairement pendant la saison estivale. Toutefois, en raison de l'ampleur des travaux à

effectuer, il est possible que les fermetures temporaires de plusieurs arénas débordent sur la période régulière d'activités. Dans ces cas, un transfert temporaire de la programmation et de la clientèle sera requis.

Par ailleurs, la Table des directeurs culture, sport, loisirs et développement social des dix-neuf arrondissements a adopté une recommandation visant à mettre en place, pour la durée du Programme, des conditions gagnantes qui permettent de minimiser l'impact des travaux sur l'offre de service en sports de glace aux citoyens, notamment :

- Chaque arrondissement déterminera les alternatives possibles quant au transfert temporaire des activités, tel qu'une utilisation optimale des heures de glace de leurs installations;
- Les arrondissements collaboreront ensemble à tour de rôle pour accueillir temporairement la clientèle des arénas fermés et ainsi prioriser la clientèle jeunesse montréalaise avant la clientèle adulte payante, pour les plages horaires de pointe, situées entre 17 h et 22 h la semaine et 7 h et 21 h la fin de semaine.

À la suite de l'adoption du présent sommaire par le conseil d'arrondissement, des professionnels seront mandatés pour la mise en œuvre du projet. Dans un premier temps, ils devront procéder à une évaluation des différents systèmes constructifs de l'aréna avec une estimation du coût des travaux correctifs requis. Un comité technique formé de représentants de l'arrondissement, du SDSS et du SGPI dressera la liste des travaux à réaliser avec les coûts estimés afférents, pour approbation des instances décisionnelles requises. Dans une deuxième phase, les professionnels procéderont à l'élaboration des plans et devis permettant de lancer un appel d'offres pour les travaux de construction. Enfin, ils réaliseront la surveillance des travaux et le suivi du chantier de construction de l'aréna

JUSTIFICATION

Il est nécessaire de remplacer ou de mettre aux normes les systèmes de réfrigération des arénas de la Ville, sans quoi les arénas utilisant le fréon R-22 seront dans l'obligation de cesser leurs opérations au plus tard en 2020, mettant en péril l'offre de service en sports de glace aux Montréalais. De plus, d'ici 2020, l'approvisionnement en fréon sera de plus en plus difficile et onéreux.

Pour les arénas fonctionnant déjà à l'ammoniac, il faut les rendre sécuritaires en diminuant la quantité d'ammoniac dans le système et en ajoutant les mesures de sécurités élaborées dans les plans et devis normalisées portant sur les arénas de la Ville de Montréal.

Le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux a été mis sur pied dans le but de maintenir l'offre de service en sports de glace. Sans apport financier de la Ville centre ou d'autres paliers gouvernementaux, l'arrondissement pourra difficilement supporter l'ensemble des coûts nécessaires à la mise aux normes de la patinoire du Centre sportif Dollard-St-Laurent.

Par ailleurs, les travaux admissibles vont au-delà du remplacement des systèmes de réfrigération. La décision d'inclure des travaux majeurs de correction du déficit d'entretien aux travaux admissibles a été prise par souci d'efficacité afin de minimiser les fermetures d'arénas et de réduire les coûts associés à la mise aux normes par les arrondissements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La préparation du programme fonctionnel et technique permettra d'évaluer les travaux requis dans le cadre de la mise aux normes de la patinoire du Centre sportif Dollard-St-Laurent et ainsi de procéder à une estimation des coûts des travaux à réaliser.

Conséquemment, les budgets requis pour la portion de travaux à être assumée par l'arrondissement doivent être prévus à son PTI ainsi que le financement nécessaire. Dans le cadre du Programme, l'aide financière de la Ville centre à l'arrondissement correspond à 80 % du coût des travaux admissibles, incluant les honoraires professionnels, et ce, jusqu'à concurrence du budget maximal cible du Programme. L'arrondissement de LaSalle doit ainsi assumer le solde, soit 20 % du coût de ces travaux ainsi que l'excédant au budget cible du Programme, de même que la totalité du coût de tous les travaux supplémentaires hors programme identifiés par l'arrondissement.

Des demandes d'aides financières seront adressées pour différents programmes aux organismes externes qui en ont la responsabilité, notamment à Hydro-Québec dans le cadre de son programme Bâtiments, à Gaz Métropolitain, au Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles du Québec (MERN) pour son programme ÉcoPerformance ainsi qu'au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES) dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération. Les aides financières obtenues seront réparties dans une proportion de 80 % pour la Ville centre et 20 % pour l'arrondissement ou suivant la part assumée par la Ville centre et par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux vise d'abord le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon, substance appauvrissant la couche d'ozone (SACO) et augmentant l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES. Par ailleurs, les projets réalisés dans le cadre de ce programme visent la certification LEED-Argent, conformément à la politique de développement durable pour les édifices municipaux de la Ville de Montréal. Finalement, les projets incluent également la mise en place de mesures d'efficacité énergétique, telle que l'utilisation de récupération de chaleur pour le chauffage, l'eau chaude domestique, l'éclairage moins énergivore, l'ajout d'une toile réfléchissante à faible émissivité, etc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du projet de mise aux normes permettra de :

- Maintenir en activité l'aréna;
- Préserver l'offre de service en sports de glace aux Montréalais;
- Assurer la préservation de l'actif;
- Améliorer la fonctionnalité et l'accessibilité de l'aréna;
- Dégager des économies d'énergie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication développée par les services centraux s'arrimera avec la stratégie de communication de l'arrondissement. Toute communication sur le projet de mise aux normes de l'aréna développé par l'arrondissement doit être approuvée par la Direction des communications de la Ville centre. L'arrondissement effectuera les communications aux usagers tandis que la Ville Centre s'occupera des communications relatives au Programme et aux chantiers.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tâches à réaliser	Échéance
-------------------	----------

Résolution du CA pour l'adhésion au Programme des arénas et la délégation de la gestion du projet au SGPI	Mars 2018
Appel d'offres et octroi de contrat pour les services professionnels (4 mois)	Juin 2018
Élaboration de la liste des travaux et validation du PFT (6 mois)	Juin 2018 à novembre 2018
Préparation des plans et devis (12 mois)	Novembre 2018 à octobre 2019
Appel d'offres et octroi de contrat pour l'exécution des travaux (4 mois)	Novembre 2019 à février 2020
Réalisation des travaux (12 mois)	Mars 2020 à mars 2021
Mise en service (2 mois)	Avril 2021 à mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Cristian FARAON, LaSalle
 Lyne LAMBERT, LaSalle
 Biagio ZILEMBO, Service de la gestion et de la planification immobilière
 Michel LAROCHE, Service de la diversité sociale et des sports
 Daniel CASTONGUAY, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Lyne LAMBERT, 22 février 2018
 Michel LAROCHE, 21 février 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario LIMPERIS
 Chef de division - gestion des infrastructures,
 loisirs et équipements

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
 Directrice

Le : 2018-02-21



Dossier # : 1182365007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle au mouvement croissant des villes à travers le monde qui invite les citoyens à respecter à l'Heure de la Terre le samedi 24 mars 2018 à 20 h 30.

De confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle à l'événement "Une heure pour la Terre 2018", qui se tiendra le 24 mars prochain de 20 h 30 à 21 h 30.
D'inviter les commerces et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-01 16:23

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182365007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle au mouvement croissant des villes à travers le monde qui invite les citoyens à respecter à l'Heure de la Terre le samedi 24 mars 2018 à 20 h 30.

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit d'un événement créé à Sydney, Australie, alors que le 31 mars 2007, plus de 2 000 000 de citoyens ont fermé leurs lumières pendant une heure en soirée. Ce geste a réduit les émissions de gaz à effet de serre de 25 000 tonnes et a encouragé les citoyens à parler des changements climatiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le samedi 24 mars 2018 à 20 h 30 la population de notre territoire et partout au Québec et au Canada sera à nouveau invitée à fermer les lumières pendant une heure. Ce geste se veut une déclaration en faveur de l'énergie et de la lutte contre les changements climatiques.

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement désire à nouveau appuyer cette démarche.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2018-03-01



Dossier # : 1186152003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Se prévaloir de l'option de prolongation de trois mois pour le mandat de services professionnels pour la préparation, le suivi et la gestion de divers travaux octroyé à Projection GP Conseils et augmenter le contrat initial d'un montant de 23 000 000 \$, taxes incluses, majorant ainsi la dépense totale du contrat de 66 436,00 \$, taxes incluses à 89 436,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 508428 - Contrat BAT 17-331.

Se prévaloir de l'option de prolongation de trois mois pour le mandat de services professionnels pour la préparation, le suivi et la gestion de divers travaux octroyé à Projection GP Conseils et augmenter le contrat initial d'un montant de 23 000 000 \$, taxes incluses, majorant ainsi la dépense totale du contrat de 66 436,00 \$, taxes incluses à 89 436,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 508428 - Contrat BAT 17-331.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-01 16:47

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186152003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Se prévaloir de l'option de prolongation de trois mois pour le mandat de services professionnels pour la préparation, le suivi et la gestion de divers travaux octroyé à Projection GP Conseils et augmenter le contrat initial d'un montant de 23 000 000 \$, taxes incluses, majorant ainsi la dépense totale du contrat de 66 436,00 \$, taxes incluses à 89 436,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 508428 - Contrat BAT 17-331.

CONTENU

CONTEXTE

En septembre 2017, l'arrondissement a fait un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels dans le but de donner un support à la division des bâtiments de la direction des Travaux publics. Le support d'une firme polyvalente permet à la division de réaliser tous les travaux de nature capitalisable selon l'échéancier établi par la Direction.

Le contrat original contenait un support en chargé de projet pour un total de 510 heures. Étant donné le grand nombre de projets en cours, ce nombre d'heures a été utilisé à 98%. Afin de terminer tous les appels d'offres pour le printemps, un nombre d'heures doit être rajouté au projet tel que prévu au devis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 20 0556- 2 octobre 2017 - D'autoriser une dépense de 66 436 \$ taxes incluses, pour des services professionnels pour la préparation, le suivi et la gestion de divers travaux de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Projection GP Conseils Inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 66 436 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

DESCRIPTION

Conformément à l'article 4 des clauses administratives particulières, l'arrondissement désire prolonger le contrat original de trois (3) mois. Le nombre d'heures estimées est de 200 heures supplémentaires aux 510 heures prévues.

Cette augmentation est de 23 000,00 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 66 436,00 \$ taxes incluses à 89 436,00 \$ taxes incluses soit 35% du contrat original.

JUSTIFICATION

Ces heures supplémentaires sont nécessaires afin de terminer les différents appels d'offres touchant les contrats PTI de la division des bâtiments. Le chargé de projet est la personne la plus apte à terminer ces contrats dans les délais requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant sera payé par le budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'augmentation du contrat est refusée, les appels d'offres des travaux sur les bâtiments ne pourront être terminés au printemps 2018, empêchant ainsi la réalisation de plusieurs projets importants pour l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 28 février 2018

Michel SAVARD
C/d edifices & equipements <<arr.lasalle>>

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1186818020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'entente de service à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine dans l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 88 771,20 \$ à cette fin.

D'autoriser la signature de l'entente de service à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine dans l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 88 771,20 \$ à cette fin.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer ce protocole.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-26 13:40

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'entente de service à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine dans l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 88 771,20 \$ à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Pour la saison 2018, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a proposé de travailler avec son partenaire en matière de sécurité urbaine, le SPVM, et ce, tout en poursuivant la philosophie privilégiée durant les dernières années d'opération de la patrouille cycliste. Ainsi, nous recommandons de poursuivre le programme mis en place en 2017.

La proposition du SPVM, pilotée par le commandant du poste de quartier (PDQ) 13 de LaSalle, s'inscrit dans ce cadre.

La patrouille vise de façon générale à :

- Assurer une présence rassurante pour les citoyens et les citoyennes de l'arrondissement, en assurant une visibilité policière dans les parcs, les espaces publics ainsi qu'aux abords des équipements récréatifs.
- et de façon spécifique.
- Desservir de façon efficace le territoire de l'arrondissement, entre autres, en matière de coexistence pacifique et de plans de patrouilles préventives.
- Maintenir la paix dans les espaces publics (présence dans les parcs, participation à des fêtes de quartier ou autres événements publics locaux).
- Participer à des campagnes de prévention du crime incluant l'émission de contraventions et/ou de billets de courtoisie.
- Participer à l'application de programmes spécifiques de prévention locale, notamment la distribution de dépliants, l'émission de billets de courtoisie et le burinage.
- Poser des gestes concrets visant à accroître le sentiment de sécurité, tels que :
 - Contact avec les citoyens, informations, références, etc.;
 - Aide, le cas échéant, aux personnes à mobilité réduite;
 - Sensibilisation des cyclistes à la sécurité à vélo;
 - Sensibilisation au respect de la réglementation dans les parcs et les espaces publics.
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie par une présence active dans le milieu, en signalant entre autres aux instances concernées les anomalies constatées.

- Informer les citoyens des règlements en vigueur dans l'arrondissement de LaSalle.
- Transmettre des informations d'une part sur l'offre de service en culture, sports et loisirs et développement social de l'arrondissement et d'autre part sur le plan touristique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0121 (1176818013) adoptée le 6 mars 2017 : D'approuver l'entente de service entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'Arrondissement de LaSalle pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine de l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 83 260,80 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

Résolution CA16 20 0128 (1166818010) adoptée le 7 mars 2016 : D'approuver l'entente de service entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'Arrondissement de LaSalle pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine de l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 81 580,80 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin. Autoriser la signature de cette entente.

DESCRIPTION

La principale activité sera la mise en place d'équipes de patrouilleurs à vélo visant la sensibilisation des cyclistes, la promotion de la sécurité à vélo, la réduction des incivilités dans les parcs, les espaces publics aux abords de ceux-ci et des équipements communautaires.

Les patrouilleurs pourront, le cas échéant, faire un rappel de la réglementation, distribuer des outils d'information, donner des renseignements.

Une équipe de 8 patrouilleurs, sous la supervision du SPVM, assurera une présence sur le territoire, 7 jours semaine pour 12 semaines, soit du 3 juin au 26 août 2018.

L'horaire de 35 heures semaine sera modulé en fonction des besoins exprimés. La chef de division Culture, Sports, Loisirs et Développement social, ou son représentant, effectuera le lien opérationnel avec le SPVM pour gérer cette opération.

JUSTIFICATION

À la lumière des commentaires exprimés par le milieu, il est primordial de travailler à accroître le sentiment de sécurité des résidents des secteurs concernés et de favoriser l'appropriation des espaces publics par les clientèles résidant à proximité de ceux-ci. La patrouille cycliste urbaine du SPVM est perçue comme un outil pouvant contribuer à l'atteinte de cet objectif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 88 771,20 \$ provient du budget prévention du crime et patrouille de quartier du budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à l'article 573.3 de la Loi des Cités et Villes, paragraphe 2.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2018-02-22



Dossier # : 1186818017

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 25 mars 2018. Autoriser la fermeture des rues touchées. Accorder une contribution financière de 3 500 \$ pour la réalisation de l'événement.

D'autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 25 mars 2018. Autoriser la fermeture des rues touchées. Accorder une contribution financière de 3 500 \$ pour la réalisation de l'événement.

D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ à Les Kilomaîtres de LaSalle pour la réalisation de l'événement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-26 09:03

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818017

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 25 mars 2018. Autoriser la fermeture des rues touchées. Accorder une contribution financière de 3 500 \$ pour la réalisation de l'événement.

CONTENU

CONTEXTE

La Course et Marche populaires de LaSalle est un événement organisé par Les Kilomaîtres de LaSalle, un organisme à but non lucratif reconnu dans la catégorie associé selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle. Cette année marque la 39^e édition et LaSalle a toujours soutenu l'événement depuis sa création. Les Kilomaîtres de LaSalle sollicitent un soutien financier et technique de l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation de la Course et Marche populaires de LaSalle à l'école Pearson Adult Career Center le dimanche 25 mars 2018.

Le parcours a été révisé lors de l'édition 2008 et est approuvé par le Service de police de la Ville de Montréal et le Service des incendies de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0125 (1176818010) adoptée le 6 mars 2017 : D'autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le dimanche 26 mars 2017 et d'autoriser la fermeture des rues nécessaires à la sécurité des participants. D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ aux Kilomaîtres de LaSalle pour la réalisation de l'événement.

Résolution CA16 20 0133 (1166818016) adoptée le 7 mars 2016 : D'autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le dimanche 20 mars 2016 et d'autoriser la fermeture des rues nécessaires à la sécurité des participants. D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ aux Kilomaîtres de LaSalle pour la réalisation de l'événement et une subvention sous forme de gratuités de 26 000 \$.

Résolution CA15 200098 (1156818015) adoptée le 2 mars 2015 : D'autoriser les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement «Course et marche populaires de LaSalle» le dimanche 29 mars 2015 et d'autoriser la fermeture des rues nécessaires à la sécurité des participants. D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ aux Kilomaîtres de LaSalle.

DESCRIPTION

L'organisme regroupe une importante équipe de bénévoles qui s'occupe de la promotion, des inscriptions, des aspects administratifs et de l'accueil des participants.

La Course et Marche populaires est un événement annuel se tenant dans les rues de LaSalle et offrant des épreuves de course à pied de 1 km, 2 km, 5 km et 10 km de même qu'une épreuve de marche de 5 km. L'événement est sanctionné par la Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) et attire près de 1500 participants. Le parcours des 5 km et 10 km est certifié par Athlétisme Canada.

L'arrondissement fournit des biens et services tels que :

- la coordination par l'agent de soutien et le suivi avec les contremaîtres de voirie, de transport et de la signalisation pour soutenir la réalisation de l'événement, assurer la sécurité des participants et la fluidité de la circulation automobile;
- le chargement de la neige sur le parcours, si nécessaire;
- la location de la signalisation auprès d'une firme privée;
- le prêt et la livraison d'équipement (matériel et signalisation) selon les besoins identifiés par l'organisme;
- la disponibilité de locaux dans l'école Pearson Adult Career Center les 24 et 25 mars 2018;
- la disponibilité d'une équipe de transport, d'une équipe de signalisation et du personnel de surveillance à l'école les 24 et 25 mars 2018.

La contribution financière (3 500 \$) de l'arrondissement représente un peu moins de 10 % des revenus de l'événement (inscriptions et commandites). Les commandites sont évaluées à 5 000 \$ (député provincial et commerces locaux). L'organisateur évalue ses dépenses (publicité, médailles, système de chronométrage, etc.) autres que celles pour l'expertise et les services techniques de l'arrondissement mentionnés ci-dessus à 22 000 \$.

JUSTIFICATION

La promotion de la course et de la marche correspond aux valeurs de l'arrondissement qui incitent ses citoyens à miser sur leur santé que ce soit par sa Politique alimentaire ou son Pacte vert.

L'organisateur de l'événement, Les Kilomètres de LaSalle, est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

La Course et marche populaires de LaSalle est sur le plan de la participation la plus importante compétition de course à pied au Québec organisée exclusivement par des bénévoles. Depuis une décennie, elle accueille tous les ans environ 1 500 coureurs et marcheurs de tous les âges puisqu'elle a ajouté un important volet familial à son programme, en incluant une marche (maintenant chronométrée) et une épreuve de 1 km réservée aux 11 ans et moins, à laquelle prennent part notamment des jeunes des écoles de LaSalle.

La « Course pop » est la principale source de financement du club de course à pied et de marche Les Kilomètres de LaSalle, qui paye ainsi ses entraîneurs et les programmes d'entraînement de ses coureurs et marcheurs adultes. Les Kilomètres comportent également un club d'athlétisme réservé aux jeunes qui participent à de nombreuses compétitions régionales et nationales.

Grâce aux profits de la « Course pop », les Kilomètres peuvent accomplir leur mission communautaire, soit d'offrir à un prix très abordable un programme et des entraîneurs de course, un programme d'athlétisme pour les jeunes de LaSalle, et un programme de marche destiné aux adultes et personnes âgées afin qu'ils puissent conserver la forme en s'entraînant en groupe à l'extérieur, et ce, en toute sécurité sous la supervision d'un coach, ce qui favorise les relations sociales et prévient l'isolement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention de 3 500 \$ sert à soutenir la réalisation de l'événement. Cette somme provient du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social, section Activités récréatives – soutien technique et fonctionnement – contribution à d'autres organismes. Cette subvention financière est stable depuis plusieurs années.

La subvention sous forme de gratuités de 27 000 \$ comprend la coordination de l'ensemble des services par le personnel col blanc et col bleu, le prêt des équipements et de l'école Pearson Adult Career Center, la location de signalisation ainsi que le personnel supplémentaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet événement fait la promotion de valeurs liées à la santé et à l'environnement depuis de nombreuses années. Les activités des Kilomaîtres s'adressent non seulement aux adultes, mais également aux jeunes et aux personnes âgées, deux clientèles prioritaires pour l'arrondissement dans sa Politique de soutien. D'autres événements qui font la promotion du sport sont aussi soutenus par l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement débute à 8 h 30 et se terminera vers 12 h 30. Les rues suivantes seront fermées et sans circulation à partir de 7 h le jour de l'événement jusqu'à 12 h 30 (à partir de 11 h 15, au signal du SPVM, il y a réouverture partielle des rues dès que certaines courses sont terminées):

RUES FERMÉES ET STATIONNEMENT INTERDIT

- 35e Avenue de Centrale à Champlain
- Bishop-Power de De La Vérendrye à Champlain
- Champlain de Dollard à Bishop-Power
- Centrale de Raymond à la 35e Avenue
- De La Vérendrye de Dollard à Bishop-Power
- Dollard de Champlain à De La Vérendrye
- George de la 41e Avenue à Raymond
- Raymond de George à Centrale

RUES FERMÉES ET STATIONNEMENT PERMIS

- 30e Avenue de George à la 39e Avenue
- 34e Avenue de George à George
- 36e Avenue de George à George
- 39e Avenue de la 30e Avenue à la 35e Avenue
- 40e Avenue de la 30e Avenue à la 35e Avenue
- George terr. de George à George
- Vachon de la 35e Avenue à la 35e Avenue
- Vachon terr. de Vachon à Vachon

Malgré la fermeture de certaines rues pour assurer la sécurité des participants, les impacts négatifs sur la circulation sont limités et les moyens sont pris pour les atténuer. Les citoyens, malgré quelques inconvénients, respectent cet événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une lettre circulaire est envoyée à toutes les résidences et les commerces situés directement sur le parcours ou enclavées afin d'informer les gens de la tenue de l'événement et de limiter les désagréments causés par les fermetures de rues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un document de travail est envoyé aux Travaux Publics pour préciser les besoins en signalisation ou toute autre demande reliée à la réalisation de l'événement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Patrick LAVALLÉE, Service de police de Montréal
Moris MARKARIAN, LaSalle
Pierre DUPUIS, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diana MARQUEZ
agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-16

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1186818018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir du spectacle annuel de Service des loisirs St-Nazaire inc. qui aura lieu le 6 mai 2018 à LaSalle Community Comprehensive High School.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir du spectacle annuel de Service des loisirs St-Nazaire inc. qui aura lieu le 6 mai 2018 à LaSalle Community Comprehensive High School.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-23 13:05

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir du spectacle annuel de Service des loisirs St-Nazaire inc. qui aura lieu le 6 mai 2018 à LaSalle Community Comprehensive High School.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des loisirs St-Nazaire inc. a adressé une demande de contribution financière pour la réalisation du programme souvenir du spectacle annuel qui se tiendra le 6 mai 2018 à LaSalle Community Comprehensive High School à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0250 (1176818050) adoptée le 1er mai 2017 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir du spectacle annuel du Service des loisirs St-Nazaire inc. qui aura lieu à l'école secondaire Cavelier-de LaSalle le 7 mai 2017.

DESCRIPTION

L'organisme réalise un programme souvenir décrivant le déroulement du spectacle et les différents commanditaires. Le spectacle de fin d'année permet à une centaine de jeunes de se démarquer et de mettre en lumière tout le travail et les efforts qu'ils ont accomplis tout au long de l'année.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

JUSTIFICATION

Le Service des loisirs St-Nazaire inc. est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette CADIEUX
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-19

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1186818023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour la réalisation du Festival de théâtre et des arts 2018. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation d'éléments promotionnels.

D'accorder une contribution financière maximale de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour la réalisation du Festival de théâtre et des arts 2018, en vertu de la Politique d'assistance dans le domaine des arts aux organismes reconnus, programme No 7, soutien aux événements artistiques spéciaux.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Centre du Vieux Moulin pour la réalisation du programme souvenir, d'affiches promotionnelles et de panneaux publicitaires dans le cadre du Festival de théâtre et des arts qui aura lieu du 26 au 29 avril 2018.

D'autoriser l'installation d'une affiche devant le Centre Henri-Lemieux. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-26 09:00

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour la réalisation du Festival de théâtre et des arts 2018. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation d'éléments promotionnels.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plus de 20 ans, le Festival de théâtre et des arts est un rendez-vous culturel qui rejoint près de 3 000 personnes. Les aînés sont au cœur de cet événement; ils sont les artistes au premier plan ainsi que les bénévoles. Cet événement permet à l'organisme de faire rayonner le talent des aînés et de mettre l'accent sur l'importance de se bâtir un réseau social.

Le Centre du Vieux Moulin de LaSalle a déposé une demande de subvention pour la réalisation d'éléments promotionnels de son Festival de théâtre et des arts 2018 ainsi qu'une demande de soutien aux événements artistiques spéciaux, programme No 7 de la Politique d'assistance dans le domaine des arts aux organismes reconnus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0074 (1176818004) adoptée le 6 février 2017 : D'accorder une contribution financière maximale de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour la réalisation du Festival de théâtre et des arts 2017, en vertu de la Politique d'assistance dans le domaine des arts aux organismes reconnus, programme No 7, soutien aux événements artistiques spéciaux. D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Centre du Vieux Moulin pour la réalisation du programme souvenir, d'affiches promotionnelles et de panneaux publicitaires dans le cadre du Festival de théâtre et des arts qui aura lieu du 27 au 30 avril 2017.

Résolution CA16 20 0132 (1166818011) adoptée le 7 mars 2016 : D'accorder une contribution financière maximale de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour la réalisation du Festival de théâtre et des arts 2016, en vertu de la Politique d'assistance dans le domaine des arts aux organismes reconnus, programme No 7, soutien aux événements artistiques spéciaux. D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Centre du Vieux Moulin pour la réalisation du programme souvenir, d'affiches promotionnelles et de panneaux publicitaires dans le cadre du Festival de théâtre et des arts qui aura lieu du 28 avril au 1er mai 2016. D'autoriser l'installation d'une affiche devant le Centre Henri-Lemieux. D'autoriser le Centre du Vieux Moulin à se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir des boissons alcoolisées lors de cet événement.

DESCRIPTION

Cette contribution financière maximale de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle est accordée en vertu de la Politique d'assistance dans le domaine des arts aux organismes reconnus, programme No 7, soutien aux événements artistiques spéciaux. Le Centre espère maintenir la fréquentation des activités comme par les années passées, soit environ 3000 personnes rejointes.

Le Festival, qui se tient du 26 au 29 avril 2018, offre à sa programmation :

- quatre jours de présentation de l'exposition **Au cœur des artistes** à la galerie Les 3 C,
- deux représentations d'un spectacle musical de **la chorale du Centre du Vieux Moulin**.

Afin d'aider l'organisme à faire connaître sa programmation, il sollicite un soutien financier de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir, d'affiches promotionnelles et de panneaux publicitaires dans le cadre du Festival de théâtre et des arts 2018. Comme par les années passées, le message du conseil sera approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs. Parmi les éléments promotionnels, le Centre demande la possibilité d'installer un panneau promotionnel de 4 pi X 8 pi devant le centre Henri-Lemieux.

JUSTIFICATION

Le Centre du Vieux Moulin de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement qui répond aux critères de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention de 2000 \$ accordée représente 12.92% du budget de l'événement. Elle est financée à même le budget régulier de la DCSLDS, / Développement communautaire / Exploitation de centres communautaires / Contribution à d'autres organismes.

Le soutien de 300 \$ est financé à même le budget du conseil d'arrondissement / Conseil et soutien aux instances / Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les activités mensuelles ou spéciales telles que le Festival des arts et la chorale du Centre du Vieux Moulin permettent la mobilisation d'un grand nombre d'ainés et contribuent au dynamisme de la collectivité. Les aînés peuvent lors de cet événement mettre en valeur leurs talents et briser l'isolement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Centre du Vieux Moulin fait la promotion de sa programmation auprès de sa clientèle cible, mais aussi auprès de toute la population qui est invitée aux activités.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conformément au programme, l'organisme devra déposer un rapport des dépenses réelles après la réalisation du projet. Advenant le cas où les dépenses ne rencontrent pas les

prévisions budgétaires, l'organisme devra rembourser à l'Arrondissement les excédents versés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la Politique d'assistance dans le domaine des arts aux organismes reconnus, programme No 7, soutien aux événements artistiques spéciaux.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette CADIEUX
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-21

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1186818025

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ aux Sociétés Irlandaises Unies de Montréal pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet suivant le 194e défilé de la Saint-Patrick.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ aux Sociétés Irlandaises Unies de Montréal pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet suivant le 194e défilé de la Saint-Patrick.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-23 13:11

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818025

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ aux Sociétés Irlandaises Unies de Montréal pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet suivant le 194e défilé de la Saint-Patrick.

CONTENU

CONTEXTE

Les Sociétés Irlandaises Unies de Montréal ont adressé à l'arrondissement une demande de contribution financière pour la réalisation du programme souvenir du 194e défilé de la Saint-Patrick.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0075 (1176818001) adoptée le 6 février 2017 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ aux Sociétés Irlandaises Unies de Montréal pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet suivant le 193^e défilé de la Saint-Patrick. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Résolution CA16 20 0075 (1166818001) adoptée le 1er février 2016 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ aux Sociétés Irlandaises Unies de Montréal pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet suivant le 192^e défilé de la Saint-Patrick.

Résolution CA15 20 0164 (1156818034) adoptée le 7 avril 2015 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ aux Sociétés Irlandaises Unies de Montréal pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet suivant le 191^e défilé de la Saint-Patrick.

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder une contribution financière de 300 \$ aux Sociétés Irlandaises Unies de Montréal pour la réalisation du programme souvenir dans le cadre du 194e défilé de la Saint-Patrick. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

JUSTIFICATION

Cet événement annuel bénéficie de l'appui du conseil d'arrondissement depuis plusieurs années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2018-02-21



Dossier # : 1186818021

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières de 2 500 \$ à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme, 600 \$ à Le club Richelieu LaSalle inc. et 1 500 \$ à La radio communautaire de LaSalle pour les soutenir dans la réalisation d'événements dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 19 au 24 mars 2018.

D'accorder des contributions financières de 2 500 \$ à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme (A.I.R.S.O.M.), 600 \$ à Le club Richelieu LaSalle inc. et 1 500 \$ à La radio communautaire de LaSalle pour les soutenir dans la réalisation d'événements dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 19 au 24 mars 2018.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-28 11:10

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818021

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières de 2 500 \$ à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme, 600 \$ à Le club Richelieu LaSalle inc. et 1 500 \$ à La radio communautaire de LaSalle pour les soutenir dans la réalisation d'événements dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 19 au 24 mars 2018.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle a fait de « la diversité culturelle » un des enjeux prioritaires de son plan d'affaires pour les prochaines années. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) a reçu le mandat de développer un plan d'action pour les années 2016 et 2017 en matière de diversité culturelle. Le plan d'action, articulé autour de 7 orientations et de quelque 34 pistes d'action, est mis en œuvre par la DCSLDS et la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

L'arrondissement a mis en place La semaine de l'harmonie interculturelle (SHIC) qui se tiendra du 19 au 24 mars 2018. Les activités de la SHIC favoriseront la promotion de la diversité des expressions et le rassemblement de différentes communautés culturelles laSalloise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0123 (1176818017) adoptée le 6 mars 2017 : D'accorder des contributions financières de 2 500 \$ à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme (A.I.R.S.O.M.), 600 \$ à Le club Richelieu LaSalle inc. et 500 \$ à La radio communautaire de LaSalle pour les soutenir dans la réalisation d'événements dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 20 au 26 mars 2017.

Résolution CA16 20 0518 (1166818085) adoptée le 6 septembre 2016 : D'adopter le plan d'action 2016-2017 sur la diversité culturelle à LaSalle.

DESCRIPTION

Dans le cadre de la Semaine de l'harmonie interculturelle (SHIC) initiée par l'arrondissement, soutenir la réalisation d'activités qui sont en collaboration avec des organismes associés et partenaires de l'arrondissement. Les événements se dérouleront du 19 au 24 mars 2018 dans différents lieux de LaSalle.

Afin de réaliser les événements prévus au calendrier de la SHIC, accorder une contribution financière de :

- 2500 \$ à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme;
- 600 \$ à Le club Richelieu LaSalle inc.;
- 1 500 \$ à La radio communautaire de LaSalle.

JUSTIFICATION

Cette semaine d'événements s'inscrit dans les orientations et pistes d'action du Plan d'action de l'arrondissement en matière de diversité culturelle.

Les organismes sont reconnus en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions financières de l'ordre de 4 600 \$ proviennent des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre DUPUIS, LaSalle

Lecture :

Pierre DUPUIS, 26 février 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette CADIEUX
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-23

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1186818027

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la liste des organismes reconnus pour l'année 2018 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

D'approuver la liste des organismes reconnus pour l'année 2018 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-01 16:08

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818027

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la liste des organismes reconnus pour l'année 2018 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle partage certaines de ses responsabilités avec plusieurs organismes et partenaires œuvrant sur son territoire afin de maintenir une offre de services diversifiée et accessible en matière de sports, loisirs, culture et vie communautaire, champs d'activités relevant de sa compétence.

En raison du nombre important d'organismes œuvrant sur le territoire laSallois et dans le souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission, l'arrondissement s'est doté d'un cadre de référence clair et précis. En décembre 2015 et octobre 2017, l'arrondissement a approuvé les modifications proposées par la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0549 (1176818101) adoptée le 2 octobre 2017 : D'approuver les amendements proposés à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle par la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social et autoriser leur entrée en vigueur au 1er janvier 2018 à l'exception du point 5 qui sera en vigueur dès le 1er novembre 2017.

Résolution CA15 20 0709 (1156818117) adoptée le 7 décembre 2015 : D'approuver les modifications proposées par la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. De décréter sa mise en application au 1er janvier 2016.

Résolution CA 14 20 0595 (1146818026) adoptée le 3 novembre 2014 : Adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DESCRIPTION

Approuver la liste, annexée en pièce jointe, des organismes reconnus pour l'année 2018 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et autoriser

que leur soient accordé les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

JUSTIFICATION

Pour obtenir le soutien de l'arrondissement, un organisme doit démontrer qu'il existe juridiquement, qu'il respecte les principes de vie démocratique, qu'il est établi sur le territoire, qu'il dessert principalement la clientèle laSalloise, qu'il œuvre dans l'un des champs de compétence de l'arrondissement en matière de culture, sports, loisirs et vie communautaire et que sa mission y est reliée ou en est complémentaire, ce qui déterminera dans quelle catégorie il se classe et donc quels soutiens pourront lui être dispensés. La Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social a demandé aux organismes de soumettre les documents lui permettant de vérifier s'ils respectent les différents critères permettant leur reconnaissance (charte, règlements généraux, procès-verbaux de la dernière assemblée générale des membres, états financiers, liste des membres et du conseil d'administration, rapport d'activités).

Comme le définit la nouvelle version de la politique, tout organisme qui présente une demande de reconnaissance pour l'année 2018 doit satisfaire tous les critères de reconnaissance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars 2018 : Envoi d'une copie de la résolution et d'une lettre de la Direction officialisant la reconnaissance de l'organisme, indiquant leur classification et la durée de leur reconnaissance.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle adoptée le 3 novembre 2014 et de ses modifications approuvées les 7 décembre 2015 et 2 octobre 2017.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2018-02-28



Dossier # : 1186818016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles ».

D'adopter la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles ».

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2018-01-25 15:35

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles ».

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2015, le Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal tenait sa première Biennale.

À cette occasion, la Ville s'est engagée à adopter une politique de développement social pour l'agglomération de Montréal. Afin de se donner des bases solides, la Ville a confié le mandat de réaliser une consultation publique (résolution CG16 0204) à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise. Le Service de la diversité social et des sports (SDSS) a coordonné l'ensemble de la démarche menant à la consultation. Un comité de pilotage a été constitué avec des représentants des services corporatifs, des arrondissements ainsi que des partenaires institutionnels et communautaires.

En prévision de cette consultation, Montréal a tenu, d'avril à juin 2016, neuf ateliers destinés à recueillir de l'information auprès de citoyens, d'acteurs et d'élus montréalais. Quelque 120 personnes ont contribué à cette première phase.

La consultation publique s'est quant à elle déroulée de novembre 2016 à mars 2017, au cours de six séances publiques tenues dans différents secteurs de l'île. Du 1^{er} au 30 novembre 2016, un sondage en ligne a aussi permis aux citoyennes et aux citoyens de donner leur avis sur les pistes d'intervention prioritaires pour améliorer la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais. La participation a dépassé toutes les attentes : 57 mémoires ont été déposés et plus de 1 330 personnes ont répondu au sondage. En mars 2017, la Commission a rendu publiques ses recommandations.

La Politique s'inspire de l'ensemble de ces réflexions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG17 0279 adoptée le 15 juin 2017 Adopter la politique de développement social « Montréal de tous les possibles » / Mandater le Service de la diversité social et des sports pour en assurer la mise en œuvre

DESCRIPTION

La Politique rappelle les atouts de Montréal pour faire face aux défis du 21^e siècle : capacité d'accueil et de cohabitation, d'adaptation, de résilience; historique de concertation, tradition d'agir ensemble, souci d'innovation, de mobilisation. Les défis sont regroupés sous six grandes thématiques : 1) la pauvreté et ses impacts; 2) la transformation des quartiers; 3) les changements démographiques; 4) le maintien de la sécurité; 5) la réussite éducative, l'accès et le maintien en emploi; 6) la cohabitation et l'engagement.

Les rôles pour Montréal y sont précisés : responsable de dossiers qui relèvent de sa compétence; mobilisateur des citoyens et des acteurs; collaborateur et facilitateur avec ses partenaires et leurs regroupements; porte-parole et représentant des intérêts et besoins montréalais; gardien d'une action montréalaise cohérente en matière de développement social.

La Politique s'adresse aux citoyennes et aux citoyens qui habitent et travaillent dans les quartiers de Montréal, et ce, quelle que soit leur identité ethnique, culturelle, religieuse, de genre, de toute condition sociale et de santé. Dans un souci d'équité et de solidarité, la Politique accorde une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion sociale, économique ou culturelle. Cette position est en lien avec la définition du développement social, qui vise à mettre en place et renforcer les conditions requises permettant le développement du plein potentiel des individus et des collectivités.

Pour correspondre à ses aspirations de cohésion sociale, Montréal se dote d'une vision :

Montréal est une métropole solidaire, inclusive, composée de quartiers durables, où il fait bon vivre et s'épanouir; riche de l'apport de ses citoyennes et citoyens et des acteurs sociaux, Montréal est une ville de tous les possibles.

Les valeurs associées sont : respect, dignité, égalité, équité, solidarité.

Cinq grands principes guident la mise en œuvre de la politique:

1. L'inclusion de toutes et tous;
2. La flexibilité des approches et des moyens;
3. L'accessibilité;
4. La prise en compte des besoins;
5. Le soutien accru aux personnes et aux communautés vulnérables.

La Politique est fondée sur quatre axes d'intervention et 18 orientations qui ont pour objectifs de favoriser le plein potentiel individuel et l'enrichissement collectif.

1. Aménager une ville et des quartiers à échelle humaine

Aménagement – Déplacements durables – Habitation – Alimentation – Travail – Éducation et Santé

2. Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble

Vivre-ensemble – Culture, sports et loisirs – Intégration – Diversité sociale – Lutte contre la pauvreté

3. Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social

Participation citoyenne – Engagement social et communautaire – Action citoyenne

4. S'engager dans un partenariat social et économique

Partenariats communautaires – Partenariats économiques – Partenariats institutionnels – Partenariat interréseaux

Cinq conditions gagnantes ont été identifiées comme étant essentielles à la réussite de la Politique : 1) la consolidation des acquis et l'innovation; 2) une action concertée et partenariale; 3) la connaissance et l'évaluation des résultats; 4) des ressources adéquates; 5) une saine gestion.

Le SDSS assumera la mise en œuvre et le suivi de l'implantation de la présente Politique, en collaboration avec les autres unités administratives municipales, les arrondissements, ainsi que les partenaires de l'agglomération de Montréal. Cette Politique se concrétisera par un plan d'action à paraître dans l'année suivant son adoption. Les arrondissements, en adoptant la politique de développement social, réitérent leur engagement à faire du développement social une priorité d'action locale.

Un comité de suivi du plan d'action, composé de représentants des unités d'affaires municipales et des divers acteurs de la société civile, sera chargé d'en suivre la mise en œuvre. La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise pourra être mandatée pour tenir une consultation publique en vue de mettre à jour la Politique. Le comité des élus en développement social permettra d'informer en continu les participants, qui seront à leur tour des relais vers leurs collègues des arrondissements et des villes liées.

JUSTIFICATION

Les Villes sont fortement interpellées pour agir directement ou pour coordonner l'action sur les conditions et le cadre de vie des personnes qui habitent leur territoire. La Politique vise à faire un Montréal pour toutes et tous, en exerçant pleinement son leadership pour agir avec cohérence, pour que les projets reposent sur une vision de complémentarité et que les actions proposées soient en synergie les unes avec les autres. La Politique se veut un moyen pour que le développement social soit au cœur de l'évolution durable de la Métropole et pour inviter les gouvernements à exercer le « réflexe Montréal » en ce sens. Le projet de politique a suscité un vif intérêt lors des travaux de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise et répond ainsi aux aspirations de la collectivité, tout en concrétisant un engagement pris en juin 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette initiative s'inscrit dans la priorité 3 du nouveau Plan de développement durable 2016-2020 *Ensemble pour une métropole durable* qui se lit comme suit : « Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Politique permet d'affirmer les valeurs, les rôles et les principes qui guideront l'action de Montréal. Elle propose une vision claire, en quatre axes, du développement social de Montréal. La Politique s'inscrit dans un élan pour une métropole forte : les arrondissements, les villes liées se référant à la Politique pour le développement social de leur milieu de vie, les partenaires institutionnels, communautaires et privés se joignant aux efforts. Montréal est ainsi le leader du développement social de la Métropole et favorise le plein potentiel des individus et de la collectivité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Promotion auprès des organismes communautaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Salwa MAJOUJI, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Salwa MAJOUJI, 25 janvier 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette CADIEUX
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2018-01-25



Dossier # : 1180577002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'un " 5 à 7 " pour souligner le lancement de la biographie Cavelier de La Salle, l'intrépide explorateur de l'Amérique et acheter 20 copies de cet ouvrage.

D'autoriser la tenue d'un " 5 à 7 " pour souligner le lancement de la biographie Cavelier de La Salle, l'intrépide explorateur de l'Amérique et acheter 20 copies de cet ouvrage.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-23 13:24

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180577002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'un " 5 à 7 " pour souligner le lancement de la biographie <i>Cavelier de La Salle, l'intrépide explorateur de l'Amérique</i> et acheter 20 copies de cet ouvrage.

CONTENU

CONTEXTE

Un ouvrage intitulé *Cavelier de LaSalle, l'intrépide explorateur de l'Amérique*, sera publié par la Société historique Cavelier-de-LaSalle en mars 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le conseil organisera un événement de type " 5 à 7 " à l'occasion du lancement de la biographie *Cavelier de La Salle, l'intrépide explorateur de l'Amérique*.

La Direction des Relations avec les citoyens, du Greffe et des Services administratifs procédera à l'achat de 20 copies de cet ouvrage au coût de 10 \$ l'unité.

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement tient à saluer la parution d'une biographie consacrée à l'illustre personnage en mémoire duquel la Ville de LaSalle a été nommée en 1912 et il s'agira d'un ouvrage de référence pertinent pour le personnel de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise RICHARD, LaSalle

Lecture :

Louise RICHARD, 23 février 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre DUPUIS
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2018-02-22



Dossier # : 1186818022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi interrégional de LaSalle » du 24 mars au 8 avril 2018 et à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques.

D'autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi Interrégional de LaSalle » du 24 mars au 8 avril 2018.

D'autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à vendre des boissons alcooliques à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-26 08:59

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'association de hockey Les Cougars de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi interrégional de LaSalle » du 24 mars au 8 avril 2018 et à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques.

CONTENU

CONTEXTE

Le Tournoi Interrégional de LaSalle est un événement organisé par l'association de hockey Les Cougars de LaSalle, un organisme à but non lucratif reconnu dans la catégorie associé selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle. Cette année marque la 28^e édition et LaSalle a toujours soutenu l'événement depuis sa création. L'association de hockey Les Cougars de LaSalle sollicite un soutien financier et technique de l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation du Tournoi Interrégional de LaSalle à l'aréna Jacques-Lemaire du 24 mars au 8 avril 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0131 (1176818011) adoptée le 6 mars 2017 : D'autoriser l'association de hockey Les Cougars de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi Interrégional de LaSalle » du 27 mars au 9 avril 2017. D'autoriser l'association de hockey Les Cougars de LaSalle à vendre des boissons alcooliques à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Résolution CA16 20 0146 adoptée le 7 mars 2016 : D'autoriser l'association de hockey Les Cougars de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi Interrégional de LaSalle » du 28 mars au 10 avril 2016 et à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques.

Résolution CA15 20 0101 adoptée le 2 mars 2015 : Autoriser l'Association de hockey Les Cougars de LaSalle à se procurer un permis pour vendre des boissons alcoolisées du 30 mars au 12 avril 2015.

DESCRIPTION

L'organisme regroupe une équipe de bénévoles qui s'occupe de la promotion, des inscriptions, des aspects administratifs et de l'accueil des participants.

Le Tournoi Interrégional de LaSalle est un événement annuel qui accueille 66 équipes et 1 060 joueurs de niveau novice, atome et peewee (7 à 12 ans). L'événement est sanctionné par la Fédération québécoise de Hockey sur glace (Hockey Québec).

L'arrondissement fournit des biens et services tels que :

- la coordination par l'agent de soutien et le suivi avec le responsable des arénas pour soutenir la réalisation de l'événement et assurer la sécurité des participants;
- le prêt et la livraison d'équipement selon les besoins identifiés par l'organisme;
- la disponibilité de la patinoire Jacques-Lemaire du 24 mars au 8 avril 2018;
- la disponibilité du personnel de surveillance et des préposés de glace à l'aréna Jacques-Lemaire du 24 mars au 8 avril 2018.

L'organisme désire pouvoir vendre des boissons alcooliques à l'aréna Jacques-Lemaire afin d'augmenter leur part de financement de l'événement. L'arrondissement a toujours permis à l'organisme de demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Aucune perception de frais d'entrée aux deux arénas depuis 2011. En 2018, le tournoi aura seulement lieu à Jacques-Lemaire.

L'organisateur évalue ses dépenses (publicité, trophées/bannières, marqueurs, arbitres, affiliation, etc.) autres que celles pour les biens et services de l'arrondissement, mentionnés ci-dessus, à 36 000 \$. Les commandites et subventions sont évaluées à 6 000 \$ (député provincial et commerces locaux), soit 10% des revenus totaux du tournoi (60 000 \$).

JUSTIFICATION

La promotion du hockey sur glace correspond aux valeurs de l'arrondissement qui incitent ses jeunes citoyens à miser sur l'activité physique et les saines habitudes de vie.

L'organisateur de l'événement, l'association de hockey Les Couguars de LaSalle, est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

Depuis plus de 25 ans, le Tournoi Interrégional de LaSalle accueille plus de 1 000 joueurs de 7 à 12 ans et est organisé exclusivement par des bénévoles.

Ce tournoi est l'une des principales sources de financement de l'organisme et grâce aux profits, les Couguars peuvent accomplir leur mission, soit d'offrir à un prix très abordable un programme de hockey sur glace de nature récréative et compétitive aux jeunes LaSallois.

L'association a également pour but de procurer et développer des valeurs liées à la pratique du sport telles que le sens de discipline, de l'organisation, le travail en équipe et le sens des responsabilités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention sous forme de gratuités de 18 000 \$ comprend la coordination de l'ensemble des services par le personnel col blanc et col bleu, le prêt des équipements, de l'aréna Jacques-Lemaire et du centre sportif Dollard-St-Laurent ainsi que le personnel supplémentaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet événement fait la promotion de valeurs liées à l'activité physique et les saines habitudes de vie depuis de nombreuses années. Les activités des Couguars s'adressent aux jeunes, une clientèle prioritaire pour l'arrondissement dans sa Politique de soutien. D'autres événements qui font la promotion du sport sont aussi soutenus par l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, et sur la vente et le service de boissons alcooliques.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre DUPUIS, LaSalle

Lecture :

Pierre DUPUIS, 23 février 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antonio GUZZO
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-23

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1186818019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2018 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

D'autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2018 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-23 12:01

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2018 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Les paroisses ont déposé les formulaires de demande de bazar et autres activités de levée de fonds à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour l'année 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0514 (1176818090) adoptée le 5 septembre 2017 : D'autoriser la fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Cœur à tenir un bazar du 3 au 5 novembre 2017.

Résolution CA17 20 0081 (1176818007) adoptée le 6 février 2017 : D'autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2017 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

Résolution CA16 20 0206 (1166818033) adoptée le 4 avril 2016 : D'autoriser la liste des bazars et autres événements de financement qui se dérouleront durant l'année 2016 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Liste des paroisses qui ont déposé les formulaires de demande de bazar et autres activités de levée de fonds pour l'année 2018.

La fabrique de la paroisse St-Nazaire	27 au 28 avril	Bazar
La fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	4 et 6 mai	Bazar
La fabrique de la paroisse Saint-Nazaire	27 au 28 avril	Bazar
La fabrique de la paroisse Sainte-Catherine-Labouré	20 avril au 22 avril	Bazar
La fabrique de la paroisse St-Télesphore	4 au 5 mai	Vente de débarras
Mission Madre dei Cristiani	4 au 5 mai	Bazar
La fabrique de la paroisse de St-Jean-de-Brébeuf	2 juin	Vente de débarras

La fabrique de la paroisse de St-Jean-de-Brébeuf	24 septembre	Vente de débarras
Mission Madre dei Cristiani	5 au 6 octobre	Bazar
La fabrique de la paroisse St-Nazaire	26 au 27 octobre	Bazar
La fabrique de la paroisse Sainte-Catherine-Labouré	19 au 21 octobre	Bazar
La fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	2 et 4 novembre	Bazar
La fabrique de la paroisse St-Télesphore	18 au 20 octobre	Bazar
La fabrique de la paroisse de St-Jean-de-Brébeuf	3 au 10 novembre	Bazar

JUSTIFICATION

En vertu de la Politique de soutien et reconnaissance aux organismes de loisirs, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause grand-père prévue à la politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

L'arrondissement autorise, de façon exceptionnelle, la tenue de vente de garage ou vente débarras à des organismes ou paroisses dans le but d'amasser des fonds.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette CADIEUX
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-21

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1182365006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Mme Nathalie Hadida de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs à participer aux 50e assises annuelles de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) à Québec du 23 au 25 mai.

D'autoriser Mme Nathalie Hadida de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs à participer aux 50e assises annuelles de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) à Québec du 23 au 25 mai.
D'autoriser l'inscription à tarif privilégié et le remboursement des dépenses afférentes.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-23 13:27

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182365006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Mme Nathalie Hadida de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs à participer aux 50e assises annuelles de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) à Québec du 23 au 25 mai.

CONTENU

CONTEXTE

La COMAQ est une corporation professionnelle qui regroupe plus de 700 gestionnaires municipaux au sein de 280 municipalités du Québec. Elle organise des assises annuelles dans le cadre duquel sont offertes des formations spécifiques au secteur municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Autoriser Mme Nathalie Hadida de la Direction des services administratifs à participer aux 50e assises annuelles de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) à Québec du 23 au 25 mai

JUSTIFICATION

La participation à ce congrès permet aux participants d'échanger sur les enjeux du milieu municipal touchant aux domaines juridique et financier ainsi qu'aux secteurs de la gestion et de l'approvisionnement. Différents ateliers professionnels et conférences sont organisés afin d'informer les employés municipaux des nouveautés du secteur municipal qui ont un impact sur le quotidien des citoyens du Québec.

Un salon des exposants permet de prendre connaissance des nouveaux produits et services offerts au secteur municipal. L'assemblée générale annuelle a également lieu lors du congrès.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais raisonnablement encourus pour la participation à ces assises seront remboursés selon les modalités de l'encadrement administratif *Déplacements à la demande de l'employeur et dépenses afférentes* .

Les frais d'inscription seront pris à même le budget des Ressources humaines tandis que les autres frais (hébergement, transport et dépenses afférentes) seront pris à même le budget de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2018-02-21



Dossier # : 1183035003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 24 janvier au 23 février 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2018.

Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 24 janvier au 23 février 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2018.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-27 10:01

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183035003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 24 janvier au 23 février 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2018.

CONTENU

CONTEXTE

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement. Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 1er au 23 janvier 2018, entérinés par le conseil d'arrondissement. CA18 20 0058

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 24 janvier au 23 février 2018 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2018 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2018-02-26



Dossier # : 1182363012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier diverses dispositions afin de limiter la tenue des ventes de garage, d'étendre la période d'entreposage et de stationnement extérieur d'équipement de récréation et d'autoriser les escaliers ouverts donnant accès au sous-sol d'un bâtiment pour les classes d'usage «commerce» et «industrie»

AVIS DE MOTION est donné par *** de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un projet de règlement amendant le règlement numéro 2098 de manière à modifier diverses dispositions afin de limiter la tenue des ventes de garage, d'étendre la période d'entreposage et de stationnement extérieur d'équipement de récréation et d'autoriser les escaliers ouverts donnant accès au sous-sol d'un bâtiment pour les classes d'usage « commerce » et « industrie ».

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-26 13:41

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier diverses dispositions afin de limiter la tenue des ventes de garage, d'étendre la période d'entreposage et de stationnement extérieur d'équipement de récréation et d'autoriser les escaliers ouverts donnant accès au sous-sol d'un bâtiment pour les classes d'usage «commerce» et «industrie»

CONTENU

CONTEXTE

Dans l'optique d'alléger certains règlements et d'optimiser ses opérations, l'arrondissement veut modifier sa réglementation sur les 3 aspects suivants :

1. Vente de garage

En vertu de la réglementation en vigueur, il est possible pour un citoyen de faire un maximum de deux (2) ventes de garage par année. Les ventes de garage ne peuvent s'étendre sur plus de deux (2) jours consécutifs. Certaines normes s'appliquent également sur l'affichage pour annoncer la vente de garage.

En période estivale, beaucoup d'efforts sont déployés par la Direction des relations avec les citoyens, le greffe et les services administratifs, pour délivrer les certificats d'autorisation de ventes de garage au coût de dix dollars (10 \$). La surveillance et le contrôle, afin de vérifier si les citoyens respectent les conditions d'émission des certificats, nécessitent également un engagement important du personnel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

L'arrondissement désire simplifier ses opérations et offrir un meilleur service à la clientèle en permettant les ventes de garage à trois (3) occasions, et ce, sans que les citoyens n'aient à demander un certificat d'autorisation. Les dates sont prédéterminées chaque année. Les trois (3) périodes sont la fin de semaine de la fête des Patriotes au mois de mai, la 2e fin de semaine complète de juillet et la fin de semaine de la fête du Travail au mois de septembre . Les fins de semaine avec des fêtes permettent ainsi des ventes de garage qui s'échelonnent sur 3 jours soit du samedi au lundi.

2. Équipement de récréation

Les changements climatiques ont augmenté la période où les sports estivaux peuvent être pratiqués. Il est désormais possible de pratiquer certains sports, nécessitant entre autres des équipements motorisés, plus tôt au printemps et plus tard à l'automne. En vue de répondre à cette demande croissante, l'arrondissement veut augmenter la période où il est possible d'entreposer et de stationner à l'extérieur les équipements de récréation (véhicule

tout terrain, remorque, roulotte, bateau, etc.). Les dates actuelles qui sont du 15 avril au 1^{er} novembre sont remplacées par les dates du 1^{er} avril au 1^{er} décembre.

3. Escalier ouvert donnant accès au sous-sol

Le règlement vise à corriger une erreur administrative qui s'est glissée lors de la rédaction du règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 (2098-LAS-179). Lors de cet amendement, la construction d'un escalier ouvert donnant accès au sous-sol pour les classes d'usage « commerce » et « industrie » a été rendue impossible par la suppression des mots « ou au sous-sol » aux articles 6.2.1(11) et 6.3.1(10). Le règlement vient corriger cette erreur.

Dispositions au plan d'urbanisme

Les modifications suggérées ne modifient aucune disposition du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Les amendements suggérés sont donc conformes à ce dernier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le règlement de zonage numéro 2098 est modifié afin :

1. de permettre la tenue des ventes de garage à trois (3) occasions prédéterminées durant l'année;
2. d'étendre la période d'entreposage extérieur d'équipement de récréation du 1^{er} avril au 1^{er} décembre;
3. d'autoriser les escaliers ouverts donnant accès au sous-sol d'un bâtiment pour les classes d'usage « commerce » et « industrie ».

Dans l'optique d'assurer une cohérence réglementaire, le règlement établissant les tarifs numéro LAS-0007 est modifié afin de supprimer l'exigence de payer dix dollars (10 \$) pour obtenir un certificat autorisant la tenue d'une vente de garage (sommaire décisionnel 1182363013).

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

1. Il respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
2. Il allège la réglementation;
3. Il permet de créer un événement "vente de garage" sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement;
4. Il permet d'optimiser les opérations de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de règlement

Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique

Assemblée publique de consultation

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de règlement

Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire

Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement

Réception du certificat de conformité

Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-02-26



Dossier # : 1172365046

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement amendant le règlement LAS-0007 établissant les tarifs.

D'adopter le règlement LAS-0007-27 amendant le règlement LAS-0007 établissant les tarifs et de publier l'avis requis par la loi.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-15 15:38

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1172365046

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement amendant le règlement LAS-0007 établissant les tarifs.

CONTENU

CONTEXTE

Une modification a été apportée à l'article 1 afin d'abroger l'article 3.3.7 (ventes de garage). Le retrait de l'article 3.3.7 ne sera en vigueur qu'en juillet lorsque l'article sur les ventes de garage du règlement de zonage sera en vigueur.

Échéancier:

Avis de motion: 5 février 2018

Adoption: 5 mars 2018

Avis public: 15 mars 2018

Entrée en vigueur: 15 mars 2018

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON

Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de
dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1172365046

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement amendant le règlement LAS-0007 établissant les tarifs.

CONTENU

CONTEXTE

Des modifications sont requises pour les directions suivantes:
Aménagement urbain
Culture, sports, loisirs et développement social
Travaux publics
Relations avec les citoyens, greffe et services administratifs

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 20 0720- tarifs 2017

DESCRIPTION

Amender le règlement LAS-0007 afin d'établir des tarifs pour l'année 2018.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2017-12-13



Dossier # : 1180269001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 1 132 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);
Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2^e du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 5 février 2018 et la présentation du projet de règlement;

D'adopter le règlement LAS-0115 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 1 132 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle" sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-15 15:29

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1180269001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 1 132 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Avis de motion et présentation: 5 février 2018
Adoption: 5 mars 2018
Envoi au MAMROT: 9 mars 2018

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de
dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1180269001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 1 132 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type «parapluie » pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal.

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 1 132 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs, de piscines et de plateaux sportifs dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA17 20 0411 - Adoptée le 14 août 2017 - D'approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2018, 2019 et 2020 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 1 132 000 \$. Les travaux visés par le règlement d'emprunt sont situés dans divers parcs de l'arrondissement : travaux de réfection d'aires de jeux, de bordures, de clôtures, de mobilier urbain, de sentiers piétons, de terrains sportifs, de piscines, des pataugeoires ou jeux d'eau, des équipements destinés à leur fonctionnement, de plantation d'arbres, d'éclairage de parcs et autres travaux incidents.

La somme de 1 132 000 \$ inclut le coût des travaux et les coûts rattachés directement à la conception des plans et devis et à la surveillance des travaux.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article dudit règlement.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement est essentielle à la réalisation des travaux dans le cadre du programme triennal d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 1 132 000 \$.

Projet Sous-projet Crédits

34210 18-34210-000 1 132 000,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 5 février 2018.
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 5 mars 2018.
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et l'Occupation du territoire.
- Octroi des contrats à partir du mois de juin 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 17 janvier 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-22

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1180269002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);
Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2e du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 18 décembre 2017;

D'adopter le règlement LAS-0116 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle" sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

De décréter la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-15 15:28

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180269002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Avis de motion et présentation du règlement: 5 février 2018
Adoption: 5 mars 2018
Avis public pour la tenue d'un registre: 15 mars 2018
Registre: 21-22 mars 2018
Dépôt du certificat: 3 avril 2018
Envoi au MAMROT: 9 avril 2018

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1180269002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA17 20 0411 - Adoptée le 14 août 2017 - D'approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2018, 2019 et 2020 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Résolution: CA17 20 0087 - Adoptée le 6 février 2017 - D'adopter le règlement LAS-0111 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 1 232 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle" sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. De décréter la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments de l'arrondissement de LaSalle. Les travaux pourront consister à la réfection majeure des différents bâtiments de l'arrondissement incluant les chalets de parcs, arénas, Hôtel de Ville, etc tels que le remplacement de fenêtres et de portes, les toits, les escaliers, les structures du bâtiments, les équipements de plomberie, ventilation et chauffage, la réfection de locaux, etc. selon l'état et l'utilisation actuel et future des bâtiments.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 2 000 000 \$. Cet emprunt sert à financer une partie des travaux de réfection de divers bâtiments prévus au programme triennal d'immobilisations.

Projet Investi Sous-projet Crédits
56700 18-56700-000 2 000 000\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 5 février 2018;
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du mars 2018;
Tenue d'un registre;
Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire;
Octroi des contrats à partir du mois juin 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 17 janvier 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-17

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1187151006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour les travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle.

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2^e du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 5 février 2018 et la présentation du projet de règlement;

D'adopter le règlement LAS-0117 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour les travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle" sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-15 15:28

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1187151006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour les travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Avis de motion et présentation: 5 février 2018
Adoption: 5 mars 2018
Envoi au MAMROT: 9 mars 2018

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de
dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1187151006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour les travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal. Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme triennal d'immobilisation (PTI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 20 0411 - 14 août 2017 - D'approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2018, 2019 et 2020 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$. Les travaux visés par le règlement d'emprunt sont situés sur diverses rues de l'arrondissement : travaux de réfection d'infrastructures de voirie tel que bordures, trottoirs, mails centraux, fondations de chaussée, pavages, puisards, regards, remplacement de bornes incendies, panneaux identificateurs, poubelles souterraines, de plantation d'arbres et autres travaux incidents. Des travaux de remplacement de bases de béton, de lampadaires et toutes les signalisations lumineuses situées dans l'emprise de rue font également partie intégrante de ce règlement. Les travaux débiteront au cours de l'année 2018 et pourraient se terminer en 2019.

La somme de 2 000 000 \$ inclut le coût des travaux et les coûts rattachés directement à la conception des plans et devis et à la surveillance des travaux. Certains services professionnels pourraient débiter avant l'adoption du règlement d'emprunt.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article dudit règlement.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement est essentielle à la réalisation des travaux dans le cadre du programme triennal d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 2 000 000 \$.

Projet Sous-projet Crédit

55700 18-55700-000 2 000 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 5 février 2018.
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 5 mars 2018.
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- Octroi des contrats à partir du mois d'avril 2018.

Début des travaux : avril 2018 - Fin des travaux : décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 24 janvier 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-22

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1182363002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines dispositions concernant les enseignes temporaires promotionnelles dans les zones dont l'affectation principale est "commerce" et de les autoriser également dans les zones dont l'affectation principale est "industrie", "communautaire" et "service public"

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 5 février 2018 ainsi que l'adoption d'un projet de règlement;

Attendu qu'une séance de consultation a été tenue le 26 février 2018 et qu'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

D'adopter le règlement no 2098-LAS-191 amendant le règlement de zonage no 2098 de manière à modifier certaines dispositions concernant les enseignes temporaires promotionnelles dans les zones dont l'affectation principale est "commerce" et de les autoriser également dans les zones dont l'affectation principale est "industrie", "communautaire" et "service public" et le transmettre à la Direction de la planification et des interventions stratégiques de la Ville de Montréal pour fins d'obtention d'un certificat de conformité.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-15 15:27

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines dispositions concernant les enseignes temporaires promotionnelles dans les zones dont l'affectation principale est "commerce" et de les autoriser également dans les zones dont l'affectation principale est "industrie", "communautaire" et "service public"

CONTENU

CONTEXTE

Avis de motion: 5 février 2018
Adoption du projet de règlement: 5 février 2018
Avis public pour séance de consultation: 15 février 2018
Séance de consultation publique: 26 février 2018
Adoption du règlement: 5 mars 2018
Envoi à Montréal pour certificat de conformité: 9 mars 2018

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de
dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines dispositions concernant les enseignes temporaires promotionnelles dans les zones dont l'affectation principale est "commerce" et de les autoriser également dans les zones dont l'affectation principale est "industrie", "communautaire" et "service public"

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but d'assurer une flexibilité et de répondre aux demandes des entreprises pour l'affichage temporaire promotionnel, le conseil d'arrondissement désire modifier son cadre réglementaire.

En effet, depuis plusieurs années, diverses entreprises désirent illustrer certaines réussites ou souligner des événements importants par des enseignes temporaires promotionnelles: certification quelconque, anniversaire d'entreprise, réussite particulière des employés, annonce d'une vente promotionnelle lors d'une fête (Pâques, fête des mères, Noël, etc.).

La réglementation actuelle limite de façon significative les possibilités d'enseignes temporaires promotionnelles tant en nombre qu'en durée ainsi qu'en terme de délai entre deux (2) autorisations.

Le conseil d'arrondissement, par souci d'équité et de transparence, désire modifier son cadre réglementaire afin d'autoriser les enseignes temporaires promotionnelles non seulement aux entreprises commerciales mais également aux entreprises industrielles, communautaires et aux services publics, cinq (5) fois par année plutôt que deux (2), pour une durée de trente (30) jours consécutifs avec un délai de trente (30) jours entre les permissions plutôt que quatre-vingt-dix (90) jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines dispositions concernant les enseignes temporaires promotionnelles dans les zones dont l'affectation principale est "commerce" et de les autoriser également dans les zones dont l'affectation principale est "industrie", "communautaire" et "service public".

JUSTIFICATION

Le présent projet de règlement vise à répondre aux besoins des entreprises afin de préciser les prescriptions d'enseignes temporaires promotionnelles et permettre à toutes les entreprises situées en zones commerciales, industrielles, communautaires et services publics de s'afficher de façon temporaire, et ce, cinq (5) fois par année plutôt que deux (2) pour une durée de trente (30) jours avec un délai de trente (30) jours plutôt que quatre-vingt-dix (90) jours entre les permissions.

Ces changements répondent aux nouvelles tendances des entreprises qui manifestent leur réussite et celle de leurs employés en s'affichant et également offrir aux divers établissements commerciaux d'afficher des événements de vente temporaire pouvant correspondre à une fête ou à un thème.

Ces nouvelles prescriptions encouragent l'esprit d'équipe et les réussites des entreprises et offrent une flexibilité aux commerçants afin de répondre à des besoins particuliers de leur clientèle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion
- Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de règlement
- Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique
- Assemblée publique de consultation
- Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement
- Réception du certificat de conformité
- Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.perman & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-24

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1182363010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure au commerce situé au 7091, boul. Newman, afin de permettre l'installation de 2 enseignes au-dessus de la marquise de chacune des 2 entrées principales

D'accorder une dérogation mineure (DM3001384445) en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation d'enseignes (EP3001384267) au commerce situé au 7091, boulevard Newman, afin de permettre l'installation de deux (2) enseignes au-dessus de la marquise de chacune des deux entrées principales, alors qu'en vertu des articles 10.1.3 et 10.2.2.4.4.1 du règlement de zonage numéro 2098, une enseigne n'est pas permise au-dessus d'une marquise et, dans le cas d'une enseigne qui marque l'entrée principale d'un établissement commercial ayant une entrée indépendante des entrées d'un centre commercial, celle-ci doit être apposée sur le mur adjacent à la porte.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-19 16:54

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure au commerce situé au 7091, boul. Newman, afin de permettre l'installation de 2 enseignes au-dessus de la marquise de chacune des 2 entrées principales

CONTENU

CONTEXTE

Le magasin La Baie d'Hudson est en train de compléter ses travaux de rénovation d'une partie du centre commercial Carrefour Angrignon, dans lequel il s'implanterait. Il souhaite désormais élaborer son concept d'affichage.

Il souhaite installer un total de quatre enseignes rattachées à sa partie de bâtiment. Deux enseignes seraient installées au-dessus de la marquise de chacune des entrées principales du bâtiment et deux enseignes murales seraient aussi installées, soit une sur le mur donnant sur le boulevard Angrignon et l'autre, sur le mur donnant sur la rue Senkus, justement où se situe chacune des entrées principales prévues pour le magasin. Le troisième mur du commerce, qui donne sur la rue Cordner, ne présenterait pas d'enseignes.

En vertu du règlement de zonage numéro 2098, un établissement qui occupe un terrain d'angle ou une suite commerciale localisée sur un terrain d'angle peut installer un total de deux enseignes rattachées (art. 10.2.2.3). De plus, dans le cas d'un centre commercial d'une superficie brute de plancher supérieure à 50 000 m², un établissement commercial ayant une porte d'entrée principale indépendante des entrées du centre commercial et donnant directement à l'extérieur du centre commercial peut avoir jusqu'à deux enseignes supplémentaires, soit une par porte, à condition que celles-ci soient situées sur des façades distinctes et que l'enseigne soit apposée sur le mur adjacent à la porte (art. 10.2.2.4.4.1). Un total de quatre enseignes est donc autorisé et les deux enseignes murales seraient conformes.

Toutefois, les deux enseignes situées au-dessus de la marquise seraient dérogatoires parce qu'elles ne seraient pas installées à plat sur le mur adjacent à chaque porte et qu'elles seraient installées au-dessus de la marquise. En vertu des normes du règlement de zonage, il est effectivement prohibé d'installer une enseigne sur un toit ou au-dessus d'une marquise (art. 10.1.3). Une enseigne peut être installée sur la face de la marquise, en autant qu'elle ne dépasse pas la hauteur ou la largeur de celle-ci (par. art. 10.1.10.1.1). En plus de cette norme générale, dans le cas d'enseignes identifiant des entrées indépendantes d'un commerce dans un centre commercial, il est spécifié, tel que déjà mentionné plus haut, que celles-ci doivent être situées sur le mur adjacent à la porte (art. 10.2.2.4.1.1).

Les représentants de la compagnie La Baie d'Hudson souhaitent installer des marquises au-dessus de ses portes d'entrées principales afin de marquer et protéger ces entrées des

intempéries. Ils argumentent que les enseignes au-dessus d'une marquise sont non seulement leur nouvelle façon de s'afficher, un concept qui sera applicable à chaque succursale, mais que cette localisation permet au visiteur de mieux repérer les entrées. De plus, considérant qu'une grande partie du mur autour des portes d'entrées est en verre, il serait difficile et peu intéressant, d'un point de vue stylistique, d'installer une enseigne sur les panneaux vitrés.

Il est à noter que la suite commerciale qui serait occupée par La Baie d'Hudson fait face à trois rues. Deux murs du commerce, dont un fait face au boulevard Newman et l'autre à la rue Senkus, feraient office de façade principale, puisque ces murs présenteraient chacun une entrée principale. Les murs sont quant à eux de très grandes dimensions, d'où l'intérêt des requérants de demander l'installation d'un total de quatre enseignes rattachées au bâtiment, soit deux par façade principale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'accorder une dérogation mineure (DM3001384445) en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation d'enseignes (EP3001384267) au commerce situé au 7091, boulevard Newman, afin de permettre l'installation de deux (2) enseignes au-dessus de la marquise de chacune des deux entrées principales, alors qu'en vertu des articles 10.1.3 et 10.2.2.4.4.1 du règlement de zonage numéro 2098, une enseigne n'est pas permise au-dessus d'une marquise et, dans le cas d'une enseigne qui marque l'entrée principale d'un établissement commercial ayant une entrée indépendante des entrées d'un centre commercial, celle-ci doit être apposée sur le mur adjacent à la porte.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 février 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø CONSIDÉRANT qu'il serait difficile, d'un point de vue technique et peu intéressant d'un point de vue stylistique, d'installer une enseigne à côté de chacune des portes d'entrées étant donné que les murs adjacents sont en verre;
- Ø CONSIDÉRANT que le concept d'affichage localisé au-dessus de la marquise s'intègre au style de la marquise tout en la mettant en valeur;
- Ø CONSIDÉRANT que l'application du règlement cause un préjudice sérieux au requérant;
- Ø CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- Ø CONSIDÉRANT que l'ensemble des autres éléments des enseignes sont conformes à la réglementation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-02-14



Dossier # : 1182363011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure à l'habitation bifamiliale située aux 125 et 125-A, 68 ^e Avenue, afin de permettre le lotissement d'un terrain qui aurait un frontage de 8,56 mètres

D'accorder une dérogation mineure (DM3001381827), en vue de l'émission d'un permis de lotissement, à l'habitation bifamiliale située aux 125 et 125-A, 68^e Avenue, afin de permettre un terrain qui aurait un frontage de 8,56 mètres, alors qu'en vertu de la grille des usages et normes de la zone H05-38 du règlement de zonage numéro 2098, le frontage minimal requis pour un terrain d'une habitation bifamiliale ou trifamiliale jumelée est de 9 mètres.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-19 16:49

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une dérogation mineure à l'habitation bifamiliale située aux 125 et 125-A, 68 ^e Avenue, afin de permettre le lotissement d'un terrain qui aurait un frontage de 8,56 mètres

CONTENU

CONTEXTE

La propriété située au 119, 68^e Avenue présente des fenêtres sur son mur latéral gauche qui ne sont pas conformes au Code national du bâtiment (CNB), puisqu'elles se situent à 0 mètre de la ligne de terrain. Afin de les régulariser, les requérants, qui s'occupent de la succession des propriétaires souhaitent transférer une bande de terrain d'une largeur de 1,5 mètre de la propriété adjacente située aux 125 et 125-A, 68^e Avenue, dont ils sont aussi propriétaires. Or, bien que cette opération cadastrale rende conforme les ouvertures au CNB, le lot résiduel de la propriété située aux 125 et 125-A, 68^e Avenue, serait d'une largeur de 8,56 mètres, alors qu'un minimum de 9 mètres est requis en vertu de la grille des usages et normes de la zone H05-38, où se situent les propriétés. Le bâtiment situé au 119, 68^e Avenue a fait l'objet d'un permis de construction en 1956.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accorder une dérogation mineure (DM3001381827), en vue de l'émission d'un permis de lotissement, à l'habitation bifamiliale située aux 125 et 125-A, 68^e Avenue, afin de permettre un terrain qui aurait un frontage de 8,56 mètres, alors qu'en vertu de la grille des usages et normes de la zone H05-38 du règlement de zonage numéro 2098, le frontage minimal requis pour un terrain d'une habitation bifamiliale ou trifamiliale jumelée est de 9 mètres.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 février 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø CONSIDÉRANT qu'un permis a été émis pour la construction de l'immeuble et que la situation est dans cet état de fait depuis déjà plusieurs années;
- Ø CONSIDÉRANT que l'application du règlement cause un préjudice sérieux au requérant, puisqu'entamer des travaux visant à rendre la façade latérale gauche du bâtiment conforme aux normes du Code national du bâtiment serait

complexe, coûteux et affecterait la qualité et la présence même des chambres de ce côté du bâtiment;
Ø CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété, puisque les deux immeubles appartiennent au requérant;
Ø CONSIDÉRANT que l'ensemble des autres éléments du terrain sont conformes à la réglementation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-02-14



Dossier # : 1182363008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, sous condition, la demande soumise en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction de 4 habitations unifamiliales jumelées situées sur le lot numéro 4 605 587 (rue du Bois-des-Caryers)

D'accepter, en vue de l'émission des permis de construction (CO3001272434, CO3001272431, CO3001272433 et CO3001272429) de quatre (4) habitations unifamiliales jumelées qui seraient situées sur le lot numéro 4 605 587 (rue du Bois-des-Caryers), la demande soumise en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'aménagement et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin d'en permettre la construction.

Toutefois, la marquise située au-dessus de la porte d'entrée de la façade principale de chacun des bâtiments, devra être localisée en-dessous du bandeau de pierre artificielle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-19 16:59

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, sous condition, la demande soumise en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction de 4 habitations unifamiliales jumelées situées sur le lot numéro 4 605 587 (rue du Bois-des-Caryers)

CONTENU

CONTEXTE

Le projet consiste à construire deux (2) ensembles d'habitations unifamiliales jumelées, soit un total de quatre (4) unités d'habitations, le tout en conformité à la phase 10, appelée "Jardins du Pacifique", du plan d'aménagement d'ensemble "Bois-des-Caryers". Les quatre (4) habitations sont les dernières des dix-huit (18) devant être construites. Les quatorze (14) autres habitations ont déjà fait l'objet d'une approbation de P.I.I.A. (C.C.U. d'avril et de juillet 2017).

Les quatre (4) habitations sont identiques à celles ayant déjà fait l'objet d'une approbation. Elles présentent donc encore deux (2) étages, un toit à deux (2) versants droits avec lucarne pignon et un garage en sous-sol, auquel on accède par la façade latérale. L'architecture se veut sobre, classique et symétrique pour chaque ensemble.

Le revêtement extérieur serait encore composé de briques d'argile de couleur rouge (marque Hanson, couleur « Champlain », format modulaire métrique), de pierres artificielles de couleur grise (marque Arriscraft, format 12" X 14") et de panneaux d'aluminium de couleur noire (marque Vicwest).

Concernant la condition émise précédemment relativement à la localisation de la marquise des entrées principales, le requérant affirme qu'elle sera respectée.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 16 (secteur Bois-des-Caryers).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaires décisionnels:

1162363188
1162363189
1162363190
1172363046
1172363097

DESCRIPTION

Accepter, en vue de l'émission des permis de construction (CO3001272434, CO3001272431, CO3001272433 et CO3001272429) de quatre (4) habitations unifamiliales jumelées qui seraient situées sur le lot numéro 4 605 587 (rue du Bois-des-Caryers), la demande soumise en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'aménagement et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin d'en permettre la construction. Toutefois, la marquise située au-dessus de la porte d'entrée de la façade principale de chacun des bâtiments, devra être localisée en-dessous du bandeau de pierre artificielle.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 février 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø CONSIDÉRANT que la construction de quatre (4) autres unités d'habitations jumelées permet de poursuivre le plan d'aménagement d'ensemble *Bois-des-Caryers*, par la réalisation de la phase 10, appelée *Les Jardins Pacifiques* ;
- Ø CONSIDÉRANT que les quatre (4) unités d'habitations sont identiques aux unités déjà construites et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du C.C.U., à ses séances du 5 avril 2017 et du 5 juillet 2017;
- Ø CONSIDÉRANT que l'architecture proposée comporte les mêmes caractéristiques des autres habitations pour lesquelles un permis a été émis;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (secteur Bois-des-Caryers);
- Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-02-14



Dossier # : 1182363017

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, sous conditions, la demande soumise en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement de portes et de fenêtres d'une habitation multifamiliale de 4 logements (immeuble patrimonial cité) située au 7525, boul. LaSalle

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001384809) d'une habitation multifamiliale de 4 logements située au 7525, boulevard LaSalle, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement sur la citation d'immeubles patrimoniaux numéro 2134, afin de permettre le remplacement de portes et de fenêtres.

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants:

1. L'ensemble des fenêtres du rez-de-chaussée, de l'étage et des lucarnes de toit, de même que toutes les portes, doivent être en bois véritable peint ou teint. Seules les fenêtres du sous-sol peuvent être en PVC.
2. Le verre de toutes les portes et fenêtres doit être clair (non givré).
3. Le modèle et le nombre de carreaux de chaque porte et fenêtre illustrées sur les documents joints à la présente recommandation doivent être respectés.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-01 16:22

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363017

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, sous conditions, la demande soumise en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement de portes et de fenêtres d'une habitation multifamiliale de 4 logements (immeuble patrimonial cité) située au 7525, boul. LaSalle

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à remplacer les portes et les fenêtres de la maison Penniston. La maison Penniston est une ancienne résidence bourgeoise unifamiliale d'inspiration néo-Queen Anne érigée vers 1890. C'est un immeuble patrimonial cité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel et est aujourd'hui une habitation multifamiliale de quatre logements. En vertu du règlement sur la citation d'immeubles patrimoniaux numéro 2134, quiconque désire restaurer, réparer ou modifier, de quelque façon que ce soit, l'apparence extérieure des immeubles cités, doit demander l'autorisation au conseil d'arrondissement.

La très grande majorité des fenêtres du rez-de-chaussée et de l'étage sont actuellement des fenêtres à guillotine en bois, avec contre-fenêtre en aluminium, sauf deux (2) fenêtres situées sur la partie arrière de la façade latérale gauche du bâtiment, qui possèdent encore leur contre-fenêtre en bois et une des baies latérales de la porte du balcon à l'étage de la façade principale (l'autre contre-fenêtre étant absente). Les fenêtres des lucarnes de toits sont quant à elles des fenêtres à auvent en bois.

Les nouvelles fenêtres proposées du rez-de-chaussée et de l'étage seraient toutes des fenêtres à guillotine en bois, dont le nombre de carreaux varie parfois en fonction de la dimension de l'ouverture. Les fenêtres des lucarnes de toit seraient quant à elles des fenêtres à auvent en bois, dont l'ouverture est à la française. Le nombre de carreaux serait identique au nombre de carreaux actuels.

Concernant les fenêtres du sous-sol, celles-ci ont été remplacées sans permis au cours des trois (3) dernières années. Il s'agit d'un modèle coulissant qui s'apparente au modèle noté dans l'étude du bâtiment réalisée en 1996 par la firme d'architectes Beaupré et Michaud. Par contre, celles-ci sont en PVC et non en bois, qui aurait été le matériau utilisé à l'origine.

En ce qui a trait aux portes, sauf pour la porte de la galerie à l'étage de la façade principale, qui semble ancienne, mais sans être de grand intérêt, aucune porte ne semble être d'origine. Certaines d'entre elles ont d'ailleurs été remplacées sans permis durant les dernières années. Les nouvelles portes proposées seraient toutes du même modèle, soit une porte simple en bois à demi vitre à carreaux. Certaines présenteraient une imposte, telles que les portes qui en ont déjà une. Considérant l'âge du bâtiment par contre, il est plus probable que les portes étaient des portes en bois à vitre trois-quarts à certains

endroits, tel qu'illustré au relevé de 1996.

Le projet de remplacement des portes et fenêtres a fait l'objet de commentaires de la part des membres du Conseil du patrimoine de Montréal (voir la lettre intitulée *Commentaire – Conseil du patrimoine de Montréal*, datée du 27 février 2018, qui est dans le document joint au présent dossier). C'est sur la base de leurs commentaires que les conditions d'approbation de la présente demande ont été élaborées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001384809) d'une habitation multifamiliale de 4 logements située au 7525, boulevard LaSalle, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement sur la citation d'immeubles patrimoniaux numéro 2134, afin de permettre le remplacement de portes et de fenêtres.

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants:

1. L'ensemble des fenêtres du rez-de-chaussée, de l'étage et des lucarnes de toit, de même que toutes les portes, doivent être en bois véritable peint ou teint. Seules les fenêtres du sous-sol peuvent être en PVC.
2. Le verre de toutes les portes et fenêtres doit être clair (non givré).
3. Le modèle et le nombre de carreaux de chaque porte et fenêtre illustrées sur les documents joints à la présente recommandation doivent être respectés.

JUSTIFICATION

À sa séance du 28 février 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

Ø **Considérant** que les interventions mettraient en valeur le bâtiment et le milieu résidentiel avoisinant;

Ø **Considérant** que le modèle de fenêtre proposé s'apparente à celui qui a fort probablement été utilisé à l'origine de la construction du bâtiment, ou du moins, était un modèle très utilisé à l'époque pour les maisons bourgeoises de ce style;

Ø **Considérant** que les portes contemporaines actuelles sont peu appropriées au caractère et à l'âge du bâtiment, que les portes anciennes existantes ne sont pas de grande qualité et que les fenêtres ont atteint leur fin de vie utile;

Ø **Considérant** que du bois est proposé comme matériau pour les portes et les fenêtres du rez-de-chaussée, de l'étage et pour les fenêtres des lucarnes de toit et que le bois était le matériau utilisé à l'origine pour celles-ci;

Ø **Considérant** que le Conseil du patrimoine a émis des commentaires favorables de façon générale et que les réserves qui ont été émises par rapport à certains éléments du projet ont fait l'objet de modifications afin de respecter les caractéristiques patrimoniales du bâtiment;

Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement sur la citation d'immeubles patrimoniaux numéro 2134.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-03-01



Dossier # : 1182363009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter la demande soumise en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la subdivision d'un lot afin d'en former deux, sur le terrain d'une habitation bifamiliale située aux 49 et 51, 2e Avenue

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de lotissement (LO3001309669) pour le terrain d'une habitation bifamiliale située aux 49 et 51, 2^e Avenue, la demande soumise en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'aménagement et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la subdivision d'un lot afin d'en former deux.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-19 16:57

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter la demande soumise en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la subdivision d'un lot afin d'en former deux, sur le terrain d'une habitation bifamiliale située aux 49 et 51, 2e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à subdiviser le lot où se situe une habitation bifamiliale, afin d'éventuellement pouvoir construire, sur le nouveau lot, une habitation unifamiliale, bifamiliale ou trifamiliale. La propriété est située dans le Village des Rapides. Une demande de lotissement dans ce secteur doit faire l'objet d'une approbation de P.I.I.A.. Il n'y a pas pour l'instant de projet de construction prévu, mais toute demande de construction devra faire l'objet d'une approbation de P.I.I.A..

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent à l'article 23.4.2 du chapitre 24 (secteur Village des Rapides / lotissement).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter, en vue de l'émission d'un permis de lotissement (LO3001309669) pour terrain d'une habitation bifamiliale située aux 49 et 51, 2^e Avenue, la demande soumise en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'aménagement et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la subdivision d'un lot afin d'en former deux.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 février 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que le projet permettrait la construction d'une nouvelle habitation;
- Ø **Considérant** que le lot projeté et le lot résiduel respecteraient les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (secteur Village des Rapides);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-02-14



Dossier # : 1182363007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter la demande soumise en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'installation d'une enseigne murale de type boîtier sur la façade du commerce situé au 7609, rue Centrale

D'accepter, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation pour une enseigne permanente (EP3001365651) d'un commerce situé au 7609, rue Centrale, la demande soumise en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'aménagement et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'installation d'une enseigne murale de type « boîtier ».

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-20 13:12

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter la demande soumise en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'installation d'une enseigne murale de type boîtier sur la façade du commerce situé au 7609, rue Centrale

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à installer une enseigne murale de type "boîtier" pour la pharmacie Uniprix qui déménagerait dans la suite commerciale située au rez-de-chaussée du bâtiment.

Le boîtier de l'enseigne mesurerait 6,10 mètres de longueur par 0,61 mètre de hauteur. Les côtés seraient en aluminium et le devant serait composé d'un panneau de méthacrylate de polyméthyle, soit une matière plastique rigide translucide de couleur blanche (ex. marque *Plexiglas*), sur lequel serait appliqué un vinyle comportant le message de l'enseigne. Le boîtier serait rétroéclairé par une lumière diode électroluminescente (DEL).

Il n'y aurait pas d'autres enseignes rattachées prévues pour le rez-de-chaussée. Quant au commerce situé à l'étage du bâtiment, outre une enseigne sur vitrage, qui n'est pas encadrée par les règlements d'urbanisme de l'arrondissement, il ne présente pas d'affichage.

Les objectifs et critères applicables à l'affichage de la rue Centrale du règlement relatif aux P.I.I.A. se trouvent au chapitre 24 (P.I.I.A. Village des Rapides).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation pour une enseigne permanente (EP3001365651) d'un commerce situé au 7609, rue Centrale, la demande soumise en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'aménagement et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'installation d'une enseigne murale de type « boîtier ».

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 février 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

Ø CONSIDÉRANT que l'enseigne proposée est localisée à un endroit qui n'obstrue pas un élément architectural et décoratif du bâtiment, mais au contraire, met en valeur la frise de la façade principale du bâtiment, qui est située entre le rez-de-chaussée et l'étage;

Ø CONSIDÉRANT que l'enseigne respecte les fiches techniques des enseignes de la rue Centrale telles que définies au chapitre 24 du règlement relatif aux P.I.I.A.;

Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (secteur Village des Rapides / affichage rue Centrale);

Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-14

Sylvie CHAMPAGNE

C/d urb.ppermis & inspections <<arr.>60000>>

Normand TROTTIER

Directeur



Dossier # : 1182363016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 21 220 \$ pour la demande de permis de lotissement numéro 3001309669 visant le remplacement du lot numéro 1 078 303 par les lots numéros 6 098 794 et 6 098 795 (2e Avenue)

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 21 220 \$ pour la demande de permis de lotissement numéro 3001309669 visant le remplacement du lot numéro 1 078 303 par les lots numéros 6 098 794 et 6 098 795 (2e Avenue).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-26 10:36

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 21 220 \$ pour la demande de permis de lotissement numéro 3001309669 visant le remplacement du lot numéro 1 078 303 par les lots numéros 6 098 794 et 6 098 795 (2e Avenue)

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement 10-018, intitulé Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de LaSalle, exige préalablement la délivrance d'un permis de lotissement concernant un remplacement augmentant le nombre de lots, le propriétaire doit, au choix du conseil, soit :

1. Céder à l'arrondissement 10 % du site; ou
2. Verser à l'arrondissement une compensation monétaire de 10% de la valeur du site; ou
3. Céder à l'arrondissement une partie du terrain et une compensation monétaire dont le total égal à 10% de la valeur du site.

La valeur du site est la valeur inscrite au rôle d'évaluation, puisque le terrain est inscrit comme un lot distinct.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 21 220 \$ pour la demande de permis de lotissement numéro 3001309669 visant le remplacement du lot numéro 1 078 303 par les lots numéros 6 098 794 et 6 098 795 (2e Avenue).

JUSTIFICATION

La demande de permis de lotissement 3001309669 vise un remplacement et a pour effet d'augmenter le nombre de lots.

La cession est exigée en compensation monétaire puisque le projet vise la transformation d'un bâtiment sans espace résiduel.

La valeur au rôle d'évaluation est de 212 200 \$ à un taux de 10% représentant un montant de 21 220 \$.

Aucune exemption n'est accordée dans ce cas considérant l'absence de preuve de paiement antérieur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité au règlement numéro 10-018.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel LABERGE
C/d amel.urb.& qmv <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-02-26



Dossier # : 1182363005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de janvier 2018

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de janvier 2018.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-19 17:02

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de janvier 2018

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement numéro LAS-0060 intitulé "Règlement sur l'occupation du domaine public" stipule que l'occupation du domaine public de façon temporaire, périodique ou permanente nécessite une autorisation. Cette autorisation est accordée par une résolution du conseil via une demande de certificat d'occupation du domaine public présentée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Lorsque la demande est conforme aux conditions du règlement numéro LAS-0060 et que les frais sont acquittés conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, un certificat est délivré par l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de janvier 2018.

JUSTIFICATION

Conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, les sommes perçues sont les suivantes :

Coût de base pour permis : 25 \$ X 11 certificats = 275 \$

Coût occupation (rue, trottoir et terrain municipal): = 3 234 \$

Total : = 3 509 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité au règlement numéro LAS-0060.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel LABERGE
C/d amel.urb.& qmv <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-02-14



Dossier # : 1186152001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner l'installation des arrêts obligatoires sur la rue St-Patrick à l'intersection de la nouvelle sortie du site d'entassement de la neige.

D'installer dans les plus brefs délais, les arrêts obligatoires suivants :

- Un arrêt sur le coin sud/ouest, en direction est, à l'angle de la rue St-Patrick et de la nouvelle sortie du LEN Angrignon.
- Un arrêt sur le coin nord/est, en direction ouest, à l'angle de la rue St-Patrick et de la nouvelle sortie du LEN Angrignon.

Ces deux arrêts devront être installés entre le 16 novembre et le 15 avril et être retirés entre le 16 avril et le 15 novembre de chacune des années subséquentes.

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation sera installée.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-20 13:18

Signataire : Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186152001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner l'installation des arrêts obligatoires sur la rue St-Patrick à l'intersection de la nouvelle sortie du site d'entassement de la neige.

CONTENU

CONTEXTE

Le lieu d'entassement de neige(LEN) Angrignon a atteint sa capacité maximale dû à la forte quantité de neige reçue depuis le début de l'hiver 2017-2018. Afin de régler cette situation, le Service de concertation des arrondissements a obtenu du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques l'autorisation d'utiliser le site voisin afin d'agrandir le LEN Angrignon pour les prochaines opérations de déversement de neige.

Afin de sécuriser les déplacements des camions sur le site, une sortie de camions supplémentaire doit être créée sur la rue St-Patrick à l'ouest de la sortie de camions existante. Étant donné qu'une nouvelle intersection est créée, des arrêts obligatoires doivent être installés le plus rapidement possible sur St-Patrick.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'ancien feu clignotant rouge toute direction existant, situé à l'intersection St-Patrick et la nouvelle sortie de camions est donc remis en fonction afin d'augmenter la visibilité des nouveaux arrêts obligatoires et des arrêts sont installés dans chaque direction afin de sécuriser la sortie souvent lente des multiples camions.

JUSTIFICATION

Étant donné l'urgence de sécuriser les lieux et que cette situation est due à une situation particulière, il est tout à fait justifié d'installer le plus rapidement possible des arrêts obligatoires sur la rue St-Patrick à l'angle de la nouvelle sortie du site d'entassement de neige et de remettre en fonction l'ancien feu clignotant rouge toute direction existante, et ce, dans les plus brefs délais. Les deux arrêts seront enlevés et le feu clignotant sera mis hors fonction lors de la fermeture du LEN Angrignon au mois d'avril 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les panneaux de prescription sont déjà en inventaire aux Ateliers municipaux.
L'arrondissement fournira la main d'œuvre pour l'installation des panneaux et la remise en fonction du feu clignotant rouge toute direction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-02-19

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1186456003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-23 13:19

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186456003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

CONTENU

CONTEXTE

Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle ALLARD
c/d ressources humaines (arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2018-02-23